

## **Session du Conseil départemental du 27 mars 2018**

### **- Commission ressources -**

#### **Compte administratif de l'année 2017**

- 7 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : autorisations de programme du budget principal
- 8 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget principal incluant la présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2017
- 9 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : autorisations de programme des budgets annexes
- 10 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
- 11 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du laboratoire routier départemental
- 12 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 13 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du parc départemental
- 14 - Rapport d'activité 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance
- 15 - Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance
- 16 - Affectation du résultat 2017 : budget principal
- 17 - Affectation du résultat 2017 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental
- 18 - Affectation du résultat 2017 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier
- 19 - Affectation du résultat 2017 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement
- 20 - Affectation du résultat 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance

**POLE RESSOURCES**

**Direction des finances et de la commande publique**

**Service préparation budgétaire et prospective financière**

Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Arrêté des comptes du Département pour 2017 – autorisations de programme du budget principal**

**LE CADRE DE REFERENCE**

---

1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adaptation et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 adoptant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente le bilan des individualisations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2017.

**LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En 2017, le montant des autorisations de programme (AP) voté s'est élevé à 72,65 M€ dont 48,62 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 24,03 M€ pour les subventions d'investissement. Sur ces AP votées, 69,87 M€ ont été affectés au cours de l'exercice dont 48,62 M€ pour la maîtrise d'ouvrage et 21,25 M€ pour les subventions d'investissement.

Les tableaux suivants font état de la répartition initiale par mission et programme prévue au budget primitif des AP réajustées au cours des décisions modificatives. Le montant des AP, non individualisé, est caduque au 31 décembre 2017.

Le détail des AP figure, par ailleurs, en annexe du compte administratif.

## **I – Budget principal - Autorisations de programme – maîtrise d’ouvrage :**

Les AP actualisées s’élèvent à 48,62 M€ et la totalité a été affectée.

La **mission éducation** s’élève à 11,7 M€. Pour 2017, les AP du programme collèges d’un montant de 9,39 M€ correspondent notamment à des travaux de remplacement de menuiseries pour 3,35 M€, auxquels s’ajoutent des travaux de grosses réparations et de maintenance pour 3,5 M€. Le programme Education affiche un montant de 2,3 M€, dont 1,3 M€ dans le cadre de la Phase 2 du plan numérique et 1 M€ pour le renouvellement du parc informatique sur 4 ans.

Le montant de la **mission culture et patrimoine** est de 3,29 M€. Les équipements collectifs des Sites pôles dans le cadre de l’acte II Pays Cathare s’élèvent à 3,18 M€.

La **mission sport jeunesse** totalise 3,05 M€ concentrés sur le programme Sport et activités de pleine nature consacrés aux études et travaux Voie Verte sur le Canal du Midi.

La **mission environnement et prévention** des risques affiche un montant global de 0,12 M€ qui se répartissent entre les programmes Eau pour 13 500 € et Espaces naturels pour 0,11 M€.

La **mission réseau routier et mobilité** avec 28,68 M€ demeure la plus importante. Le programme routes mobilise l’ensemble des individualisations, réparties comme suit :

- travaux neufs : 22,27 M€
- entretien et gestion du réseau : 3,81 M€
- études, imprévus et divers : 2,60 M€.

La **mission administration générale** s’élève à 1,79 M€. Pour le programme des Systèmes d’information et télécommunications, 0,48 M€ ont été affectés pour compléter le schéma directeur 2015-2018. Le programme Logistique et patrimoine s’établit à 1,32 M€ dont 0,89 M€ ont été dédiés aux études et travaux sur divers bâtiments. L’acquisition de véhicules s’élève à 0,3 M€ et 0,1 M€ concerne l’acquisition de meubles pour les Archives.

Le détail de l'ensemble des programmes vous est présenté dans le tableau ci-après.

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>D Education</b>	<b>11 575 000,00</b>	<b>11 695 000,00</b>	<b>11 695 000,00</b>
<i>D1 Collèges</i>	11 575 000,00	11 695 000,00	11 695 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>3 288 208,00</b>	<b>3 288 208,00</b>	<b>3 288 208,00</b>
<i>E1 Développement culturel</i>	93 260,00	93 260,00	93 260,00
<i>E2 Sites culturels</i>	3 175 000,00	3 175 000,00	3 175 000,00
<i>E3 Archives</i>	19 948,00	19 948,00	19 948,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>3 049 287,00</b>	<b>3 049 287,00</b>	<b>3 049 287,00</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	3 049 287,00	3 049 287,00	3 049 287,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>93 725,00</b>	<b>123 725,00</b>	<b>123 725,00</b>
<i>G1 Eau</i>	13 500,00	13 500,00	13 500,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	80 225,00	110 225,00	110 225,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>26 875 000,00</b>	<b>28 675 000,00</b>	<b>28 675 000,00</b>
<i>I1 Routes</i>	26 875 000,00	28 675 000,00	28 675 000,00
<b>K Administration générale</b>	<b>1 590 638,00</b>	<b>1 790 638,00</b>	<b>1 790 638,00</b>
<i>K3 Systèmes d'information et télécommunications</i>	478 000,00	478 000,00	478 000,00
<i>K4 Logistique et patrimoine</i>	1 112 638,00	1 312 638,00	1 312 638,00
<b>Total général</b>	<b>46 471 858,00</b>	<b>48 621 858,00</b>	<b>48 621 858,00</b>

## **II – Budget principal - Autorisations de programme - subventions :**

Les AP en matière de subventions d'investissement sont présentées dans les tableaux ci-après. Le montant d'AP actualisée est de 24,03 M€ pour un montant affecté de 21,25 M€. Pour mémoire, en 2016, 39,64 M€ ont été affectés sur les différents programmes.

Le montant d'AP disponible de 2,78 M€ qui est caduque concerne principalement des décalages de projets ou des programmations moins importantes que prévues initialement. Ainsi, le montant des AP caduques se détaille comme suit pour les montants les plus significatifs :

- mission aménagement et attractivité du territoire 1,46 M€ : dont 1,08 M€ pour le programme agriculture et pêche dont 0,9 M€ pour l'irrigation collective et 0,24 M€ pour les infrastructures d'intérêt général ;
- mission action sociale et insertion : 0,30 M€ prévus pour le logement ;
- mission autonomie : 0,30 M€ concernant l'aide à l'investissement des établissements sociaux et médicosociaux ;
- mission culture et patrimoine 0,29 M€ : dont 0,18 M€ pour le programme développement culturel et 0,11 M€ pour les sites culturels ;
- mission environnement et prévention des risques 0,39 M€ : dont 0,26 M€ pour le programme espaces naturels, 0,06 M€ pour le programme sécurité civile et 0,07 M€ pour le programme dédié à l'eau ;

Concernant les individualisations d'AP :

La **mission Enfance famille** (0,01 M€) a été consacrée au financement de la rénovation de la crèche du Lauquet à Laderm sur Lauquet.

La **mission Action sociale et insertion** (0,60 M€) recouvre le financement de la construction et la réhabilitation de logements sociaux.

La **mission Autonomie** (0,49 M€) comprend le financement de la construction et la réhabilitation des établissements sociaux et médicosociaux (construction du foyer d'accueil médicalisé Saint Vincent à Montréal).

La **mission Education** (1,74 M€) concerne la subvention versée à la Région pour le Collège Rosa Park de Lézignan-Corbières dans le cadre de la construction du service de restauration et de la chaufferie bois mutualisés avec le lycée attenant.

La **mission Culture et patrimoine** (1,41 M€) a permis le financement des sites pôles du Pays Cathare ainsi que l'aménagement du Grand site de la Cité de Carcassonne (0,40 M€), des équipements culturels (0,97 M€) dans le cadre de l'aide aux communes mais aussi des aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques (0,04 M€).

La **mission Sport et jeunesse** (0,57 M€) est constitué principalement du financement des équipements sportifs des communes et intercommunalités (0,48 M€).

La **mission Environnement et prévention des risques** (8 M€) comprend les investissements liés à l'eau (5,78 M€) concernant la prévention des inondations, l'eau potable ou encore l'assainissement mais aussi à la préservation des espaces naturels sensibles (1,90 M€).

La **mission Aménagement et attractivité du territoire** (5,98 M€) recouvre l'accompagnement des territoires avec l'aide aux communes (4,09 M€ dont constructions publiques : 1,64 M€, cœur de village : 1,21 M€, équipements scolaires : 1,22 M€ et maisons de santé pluridisciplinaires : 0,01 M€), les actions en faveur du tourisme (0,11 M€) et l'agriculture et la pêche (1,78 M€ dont 1,72 M€ pour le programme hydro agricole et 0,06 M€ en faveur de la santé animale et la prévention des calamités).

La **mission Réseau routier et mobilité** (2,46 M€) est répartie entre l'aide aux communes en matière de voirie (2,15 M€) et l'entretien et la gestion du réseau (0,31 M€).

Le détail vous est présenté dans le tableau ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	12 497,00	12 497,00	12 497,00
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>905 000,00</b>	<b>905 000,00</b>	<b>605 000,00</b>
<i>B4 Logement</i>	905 000,00	905 000,00	605 000,00
<b>C Autonomie</b>	<b>790 000,00</b>	<b>790 000,00</b>	<b>489 677,00</b>
<i>C1 Personnes âgées</i>	440 000,00	344 000,00	44 500,00
<i>C2 Personnes handicapées</i>	350 000,00	446 000,00	445 177,00
<b>D Education</b>	<b>1 736 000,00</b>	<b>1 736 000,00</b>	<b>1 736 000,00</b>
<i>D1 Collèges</i>	1 736 000,00	1 736 000,00	1 736 000,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 519 634,00</b>	<b>1 701 267,00</b>	<b>1 414 712,00</b>
<i>E1 Développement culturels</i>	225 000,00	225 000,00	41 600,00
<i>E2 Sites culturels</i>	1 294 634,00	1 476 267,00	1 373 112,00
<b>F Sport et jeunesse</b>	<b>580 017,00</b>	<b>580 017,00</b>	<b>568 270,00</b>
<i>F1 Sport et activités de plein nature</i>	580 017,00	580 017,00	568 270,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>7 213 708,00</b>	<b>8 384 708,00</b>	<b>7 993 666,64</b>
<i>G1 Eau</i>	5 106 958,00	5 846 958,00	5 775 934,00
<i>G2 Espaces naturels</i>	1 730 750,00	2 161 750,00	1 901 732,64
<i>G4 Sécurité civile</i>	376 000,00	376 000,00	316 000,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>7 383 568,00</b>	<b>7 440 016,00</b>	<b>5 977 496,97</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	224 102,00	244 102,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	4 339 466,00	4 260 914,00	4 091 998,00
<i>H4 Tourisme</i>	80 000,00	80 000,00	107 407,00
<i>H5 Agriculture et pêche</i>	2 740 000,00	2 855 000,00	1 778 091,97
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 293 386,00</b>	<b>2 483 633,00</b>	<b>2 455 289,00</b>
<i>I1 Routes</i>	2 293 386,00	2 483 633,00	2 455 289,00
<b>Total général</b>	<b>22 433 810,00</b>	<b>24 033 138,00</b>	<b>21 252 608,61</b>

Concernant spécifiquement l'aide aux communes, le volume des AP est détaillé ci-après :

	AP initiales	AP révisées	AP individualisées
<b>A Enfance Famille</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>	<b>12 497,00</b>
<i>A1 Petite enfance</i>	12 497,00	12 497,00	12 497,00
Crèches	12 497,00	12 497,00	12 497,00
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>794 634,00</b>	<b>976 267,00</b>	<b>976 267,00</b>
<i>E2 Sites culturels</i>	794 634,00	976 267,00	976 267,00
Culture	794 634,00	976 267,00	976 267,00
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>480 017,00</b>	<b>480 017,00</b>	<b>480 017,00</b>
<i>F1 Sport et activités de pleine nature</i>	480 017,00	480 017,00	480 017,00
Sport	480 017,00	480 017,00	480 017,00
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>4 406 958,00</b>	<b>4 337 586,00</b>
<i>G1 Eau</i>	4 406 958,00	4 406 958,00	4 337 586,00
AEP	2 043 077,00	2 043 077,00	2 007 977,00
Assainissement	2 363 881,00	2 363 881,00	2 329 609,00
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>4 470 618,00</b>	<b>4 412 066,00</b>	<b>4 119 405,00</b>
<i>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</i>	131 152,00	151 152,00	0,00
NTIC	131 152,00	151 152,00	0,00
<i>H2 Accompagnement des territoires</i>	4 312 059,00	4 178 507,00	4 091 998,00
Cœur de village	1 297 191,00	1 213 035,00	1 208 588,00
Constructions publiques	1 766 836,00	1 717 440,00	1 635 621,00
Scolaire	1 217 715,00	1 217 715,00	1 217 472,00
Services de proximité	19 145,00	19 145,00	19 145,00
MSP	11 172,00	11 172,00	11 172,00
<i>H4 Tourisme</i>	27 407,00	82 407,00	27 407,00
Aides au tourisme	27 407,00	82 407,00	27 407,00
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 193 386,00</b>	<b>2 173 633,00</b>	<b>2 145 289,00</b>
<i>I1 Routes</i>	2 193 386,00	2 173 633,00	2 145 289,00
Voiries	2 193 386,00	2 173 633,00	2 145 289,00
<b>Total général</b>	<b>12 358 110,00</b>	<b>12 461 438,00</b>	<b>12 071 061,00</b>

## LA PROPOSITION :

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des individualisations des AP et constater la caducité des AP disponibles au 31 décembre 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

<b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources
--

Session du 27 mars 2018
-------------------------

<b>Arrêté des comptes du Département pour 2017 – budget principal</b>
---

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs (modifiée),

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif et fixant le taux d'imposition pour 2017 et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives du budget 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le vote de l'assemblée délibérante arrêtant les comptes du Département doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Les comptes 2017 ont été clôturés conjointement par l'ordonnateur et le comptable.

J'ai donc l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget principal.

Le résultat 2017 sera repris dès le vote du budget primitif 2018.



Dans un contexte financier contraint, l'année 2017 s'est caractérisée par :

- une diminution des recettes réelles de fonctionnement, soit - 10,65 M€ (- 2,16 %) en lien, notamment, avec l'absence de fonds de soutien exceptionnel au titre des dépenses individuelles de solidarité. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles progressent de 12,64 M€ (+ 2,88 %) principalement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, le Département, soumis à un effet de ciseau, connaît une dégradation effective de l'autofinancement.
- un recours à l'emprunt stable, à hauteur de 30 M€, pour financer la hausse des dépenses d'équipement dans un contexte très favorable de par la faiblesse des taux d'intérêt et le niveau d'endettement réduit du Département.

## I – **Compte administratif 2017 :**

### 1. **Les résultats de l'exercice 2017 :**

A la clôture de l'exercice 2017, **le compte administratif** fait apparaître, **en fonctionnement, un résultat de l'exercice de 10 943 565,17 €** en diminution par rapport à 2016. Cette évolution s'explique par la progression plus rapide des dépenses, notamment dans le champ social, qui sont insuffisamment compensées par l'Etat.

Pour déterminer **le résultat global de fonctionnement à affecter**, il convient de prendre en compte le résultat reporté des exercices antérieurs.

Celui-ci s'élève à 64 448 702,59 € dont 8 145,52 € de reprise du résultat de l'Institution interdépartementale d'Osséja (contre 60 737 337,59 € en 2016).

Le résultat de fonctionnement global s'élève donc à **75 392 267,76 €** (95 771 532,80 € fin 2016).

**La section d'investissement dégage un solde à financer de 30 570 280,67 €** qui se décompose comme suit :

- solde de l'exercice (positif)	714 695,06 €
- résultat reporté (déficit)	31 284 975,73 €

Au total, **le résultat global de clôture 2017 s'élève à 44 821 987,09 €.**

En intégrant les restes à réaliser, soit 5 250 000 € en recettes, le **besoin de financement** de la section d'investissement s'élève à **25 320 280,67 €.**

Je vous propose d'examiner à présent, dans le détail et par section, le budget principal tel qu'il ressort du compte administratif 2017 présenté en annexe, par mission, programme, action.

En mouvements budgétaires, le montant total des dépenses et des recettes s'élève respectivement à 588,94 M€ et à 600,60 M€ et en mouvements réels, hors Remboursement Anticipé Temporaire (RAT) et Refinancement de dette (REFI), à 554,29 M€ et 565,95 M€.

	Dépenses		Recettes	
	Montant	Evol° en %	Montant	Evol° en %
<b>Fonctionnement réel</b>	<b>452 189 889,01</b>	<b>2,88%</b>	<b>481 579 034,52</b>	<b>-2,16%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>22 921 873,38</b>		<b>4 476 293,04</b>	
<b>Total fonctionnement</b>	<b>475 111 762,39</b>	<b>2,92%</b>	<b>486 055 327,56</b>	<b>-2,13%</b>
Réel (hors RAT, REFI et excédent capitalisé)	102 101 874,73	3,57%	53 040 013,72	6,81%
RAT	0,00	-100,00%	0,00	-100,00%
REFI	6 450 000,00		6 450 000,00	
Excédent capitalisé			31 330 975,73	-10,65%
<b>Investissement réel</b>	<b>108 551 874,73</b>	<b>5,88%</b>	<b>90 820 989,45</b>	<b>2,44%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 275 668,99</b>		<b>23 721 249,33</b>	
<b>Total investissement</b>	<b>113 827 543,72</b>	<b>4,92%</b>	<b>114 542 238,78</b>	<b>2,03%</b>
<b>Total budgétaire</b>	<b>588 939 306,11</b>	<b>3,31%</b>	<b>600 597 566,34</b>	<b>-1,37%</b>
<b>Total réel</b>	<b>560 741 763,74</b>	<b>3,44%</b>	<b>572 400 023,97</b>	<b>-1,46%</b>
<b>Total réel hors RAT &amp; REFI</b>	<b>554 291 763,74</b>	<b>3,00%</b>	<b>565 950 023,97</b>	<b>-1,91%</b>

## 2. La section de fonctionnement :

### 2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement 2017 s'établissent à 486,06 M€ en baisse de 10,59 M€ soit - 2,13 % par rapport à 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>Fiscalité</b>	<b>159 103 784,00</b>	<b>150 893 380,75</b>	<b>-8 210 403,25</b>	<b>-5,16%</b>
Contributions directes	138 114 683,00	128 830 742,00	-9 283 941,00	-6,72%
Taxe foncière bâti	113 994 235,00	115 403 985,00	1 409 750,00	1,24%
CVAE	22 501 192,00	11 459 830,00	-11 041 362,00	-49,07%
IFER	1 619 256,00	1 966 927,00	347 671,00	21,47%
Transfert frais de gestion TFB	9 247 077,00	9 612 248,00	365 171,00	3,95%
FNGIR	10 216 896,00	10 216 896,00	0,00	0,00%
Fonds de compensation CVAE	1 525 128,00	1 627 212,00	102 084,00	6,69%
CVAE Région (fiscalité reversée)	0,00	606 282,75	606 282,75	
<b>Fiscalité indirecte</b>	<b>176 748 538,18</b>	<b>185 225 666,70</b>	<b>8 477 128,52</b>	<b>4,80%</b>
DMTO	46 408 631,58	53 328 704,27	6 920 072,69	14,91%
Fonds de péréquation DMTO	4 923 447,00	5 423 571,00	500 124,00	10,16%
Fonds de solidarité	5 979 926,00	6 161 480,00	181 554,00	3,04%
Taxe d'aménagement	4 074 210,67	3 889 356,73	-184 853,94	-4,54%
Taxe électricité	4 447 903,73	4 474 969,89	27 066,16	0,61%
TSCA	56 054 690,95	57 325 542,49	1 270 851,54	2,27%
Transferts de compétences	26 326 873,76	27 049 145,78	722 272,02	2,74%
Réforme fiscale	29 727 817,19	30 276 396,71	548 579,52	1,85%
TICPE RSA	54 859 728,25	54 622 042,32	-237 685,93	-0,43%
<b>Dotations Etat &amp; participations</b>	<b>115 580 871,05</b>	<b>106 843 991,51</b>	<b>-8 736 879,54</b>	<b>-7,56%</b>
DGF DGD	75 379 111,00	70 097 231,00	-5 281 880,00	-7,01%
FCTVA	0,00	579 581,69	579 581,69	
CVAE Région	0,00	4 552 416,00	4 552 416,00	
PCH, MDPH, LASV	4 275 486,68	5 633 040,95	1 357 554,27	31,75%
FMDI	4 973 449,00	4 943 753,00	-29 696,00	-0,60%
FAPI	0,00	578 341,00	578 341,00	
DCRTP	13 174 135,00	11 879 627,00	-1 294 508,00	-9,83%
Allocations compensatrices de fiscalité	5 735 695,00	4 676 279,00	-1 059 416,00	-18,47%
Fonds d'urgence	7 499 797,00	0,00	-7 499 797,00	-100,00%
Autres participations	4 543 197,37	3 903 721,87	-639 475,50	-14,08%
<b>APA</b>	<b>18 414 894,12</b>	<b>19 009 810,86</b>	<b>594 916,74</b>	<b>3,23%</b>
<b>Produit de gestion</b>	<b>14 422 564,15</b>	<b>12 834 172,30</b>	<b>-1 588 391,85</b>	<b>-11,01%</b>
dont recouvrements sociaux	13 476 104,66	11 939 516,14	-1 536 588,52	-11,40%
<b>Divers fonctionnement</b>	<b>7 955 812,33</b>	<b>6 772 012,40</b>	<b>-1 183 799,93</b>	<b>-14,88%</b>
<b>Total recettes réelles (hors résultat)</b>	<b>492 226 463,83</b>	<b>481 579 034,52</b>	<b>-10 647 429,31</b>	<b>-2,16%</b>
Opérations d'ordre	4 417 635,30	4 476 293,04	58 657,74	1,33%
<b>Total recettes fonctionnement</b>	<b>496 644 099,13</b>	<b>486 055 327,56</b>	<b>-10 588 771,57</b>	<b>-2,13%</b>

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 481,58 M€ contre 492,23 M€ en 2016, soit une diminution de - 10,65 M€ (- 2,16 %).

Dans le détail :

- **La fiscalité** diminue de 8,21 M€ (soit - 5,16 %) en raison du transfert de 25 points de CVAE à la Région suite aux dispositions prévues par la loi NOTRe dans le cadre du transfert de la compétence transport. La **cotisation sur la valeur ajoutée** diminue de 11,04 M€ (soit - 49,07 %) par rapport à 2016.

Le **produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties** s'élève à 115,40 M€. Cette progression de 1,24 % est due à la hausse des bases à laquelle se rajoutent les rôles

supplémentaires. Le taux, quant à lui, n'a pas évolué, il s'établit à 30,69 %. Pour mémoire, les bases évoluent de 1,42 % entre 2016 et 2017.

Le produit des **impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux** (IFER) est en hausse (soit + 0,35 M€). Le **Fonds national de garantie individuelle des ressources** (FNGIR), quant à lui, est stable.

Le Département a perçu de la Région une **compensation de CVAE** de 606 282,75 € pour l'exercice 2017 dans le cadre de la délégation partielle de la compétence transport ; ce conformément à la délibération du 28 février 2017.

Les transferts des **frais de gestion de TFB**, perçus depuis 2014 et destinés à participer à la compensation des allocations individuelles de solidarités, augmentent sensiblement soit + 0,37 M€.

Le **fonds de péréquation CVAE** est alimenté par deux prélèvements (flux et stock). La répartition s'effectue en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges prenant en compte le potentiel financier par habitant, le revenu moyen par habitant ainsi que la proportion des bénéficiaires du RSA et des personnes âgées de + 75 ans dans la population du département. Le Département a perçu 1,63 M€ soit une faible hausse de 0,1 M€ par rapport à 2016. Il n'a pas été prélevé au titre de ce fonds.

- **La fiscalité indirecte** enregistre une hausse globale de 8,48 M€ soit + 4,80 % liée aux encaissements très favorables des DMTO.

En 2017, les DMTO retrouvent une dynamique avec + 14,91 %, soit près de 7 M€ de plus après un fort ralentissement en 2016 (+ 1,48 % seulement par rapport à 2015). Le fonds de péréquation DMTO évolue de 0,50 M€. Pour mémoire, le fonds alimenté par un prélèvement sur stock et sur flux est ensuite réparti entre les départements dont le potentiel financier par habitant ou le revenu par habitant est inférieur à la moyenne. La répartition s'effectue en fonction du revenu et du potentiel financier par habitant par rapport à l'ensemble des départements et du montant des DMTO perçus en N-1 ce qui justifie la hausse du reversement et du prélèvement.

La loi de finances pour 2014 a par ailleurs créé un **fonds de solidarité** financé par un prélèvement de 0,35 % sur l'assiette des DMTO. Les départements éligibles le sont en fonction du revenu par habitant, du potentiel fiscal par habitant et du montant des DMTO par habitant. L'attribution, pour 2017, s'élève à 6,16 M€ et le prélèvement à 3,36 M€ soit un montant net de 2,80 M€. Le montant net est en baisse par rapport à 2016 de 0,31 M€.

Le produit de la **taxe aménagement** a diminué de 0,18 M€. Cette diminution peut s'expliquer par une assiette moins favorable. L'évolution de cette taxe est peu maîtrisable. Pour mémoire, la taxe d'aménagement est une recette affectée obligatoirement à la protection des espaces naturels sensibles et au financement des CAUE. Le niveau de mobilisation de cette recette est donc retracé dans une annexe du compte administratif. De manière à appréhender de manière exhaustive, les ressources consacrées par le Département à la protection des espaces naturels sensibles, il est proposé d'intégrer les charges de personnel. Ce point est détaillé en annexe.

Le montant de la **taxe sur la consommation finale d'électricité** s'établit à 4,47 M€. Cette taxe enregistre une très faible hausse (+ 0,03 M€). Pour mémoire, le coefficient multiplicateur appliqué à la base est maintenu à 4.

La **taxe spéciale sur les conventions d'assurance** (TSCA) est en hausse (+ 1,27 M€) et s'élève à 57,33 M€. Les trois parts évoluent à la hausse par rapport à 2016.

La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE) s'établit à 54,62 M€. La part relative aux transferts de compétences (4,70 M€) diminue de 0,24 M€ par rapport à 2016.

• **Les dotations d'Etat et participations** d'un montant global de 106,84 M€ sont en baisse de 8,74 M€ soit - 7,56 %.

Pour mémoire, le manque à gagner pour le Département sur la **dotations globale de fonctionnement** (DGF) s'élève à 5,28 M€ en 2017 en raison des dispositions prévues par le pacte de confiance et de responsabilité. On note cependant une légère hausse de la dotation de fonctionnement minimale de 0,2 M€. En effet, le comité des finances locales a choisi de faire progresser cette part.

La **dotations globale de décentralisation** (DGD) est gelée et s'établit à 2,55 M€.

En 2017, le département a perçu pour la 1<sup>ère</sup> année 0,58 M€ de **FCTVA** au titre des dépenses de fonctionnement d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Dans le cadre du transfert de la compétence transport, en lien avec la délégation par laquelle le Département poursuit l'exercice de la compétence, sur l'année 2017 pour le compte de la Région, celle-ci reverse au Département 4,55 M€.

Les recettes de la **caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** (CNSA) augmentent de 1,36 M€ en raison notamment de la dotation PCH qui progresse de 0,6 M€. De plus, le changement d'imputation de la dotation CNSA relative à la loi vieillissement (inscription au chapitre 016 en 2016 et au chapitre 74 pour l'année 2017) impacte le bloc « CNSA » et engendre une hausse de 0,77 M€.

S'agissant du **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion** (FMDI), on note une faible baisse par rapport à 2016 soit - 0,03 M€.

Le **Fonds d'appui aux politiques d'insertion (FAPI)** a été créé par la Loi de Finances Initiale 2017. Il vise à apporter un soutien financier aux départements qui s'engagent à renforcer leur politique d'insertion. Le département de l'Aude a bénéficié d'un montant de 0,58 M€.

La **dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle** (DCRTP) est, depuis la loi de finances 2017, intégrée dans l'assiette des variables d'ajustement. Son montant diminue donc de 1,29 M€ soit un coefficient de minoration de - 9,83 %.

Les **allocations compensatrices** s'établissent à 4,68 M€ soit une diminution de 1 M€, en raison notamment de l'intégration de l'allocation compensatrice au titre de la taxe d'habitation dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

En 2016, le Département a perçu une recette exceptionnelle de 7,5 M€ au titre du **fonds d'urgence**. Ce fonds a été reconduit par la Loi de Finances Rectificative 2017 mais le Département n'a pas été éligible cette année au regard des critères qui ont été revus. En effet, ce fonds a été orienté vers les départements ayant la situation financière la plus dégradée, quelles qu'en soient les raisons, c'est-à-dire indépendamment du reste à charge des allocations individuelles de solidarités (AIS). Ainsi, l'Aude, dont le taux d'épargne brute restait supérieur à 10% au regard de ses efforts de gestion, n'est pas concerné par le fonds

de soutien alors qu'il reste l'un des départements français qui doit mobiliser le plus ses propres recettes de fonctionnement pour couvrir le reste à charge des AIS.

Concernant les **autres participations** (3,90 M€), la baisse est de l'ordre de 0,64 M€. Il s'agit des postes suivants :

- la participation des communes et intercommunalités aux transports scolaires est en baisse (- 0,75 M€) suite à la reprise de la compétence de Carcassonne Agglo sur son territoire, la participation des familles aux transports scolaires est quant à elle, stable (- 0,03 M€),
- le Fonds Unique Logement diminue (- 0,29 M€),
- la participation de l'Etat pour les dossiers de coopération décentralisée prévue en 2017 devrait être perçue l'année prochaine (- 0,11 M€),
- la participation de l'Etat pour les contrats d'avenir est en légère baisse (- 0,07 M€) conformément aux prévisions budgétaires,
- la prise en charge des consultations médicales de la Protection Maternelle et Infantile, par le régime général d'Assurance Maladie, via la Carte Vitale, est stable (- 0,04 M€),
- la participation des communes aux opérations de démoustication dite «de confort» est stable (- 0,01 M€), ainsi que la contribution des collèges disposant d'un service de restauration au Fonds Audois de Rémunération des Personnels d'Internat (FARPI) + 0,02 M€,
- la participation pour le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) est en légère hausse (+ 0,06 M€),
- le Fonds Social Européen progresse de 0,36 M€.

• **Les recettes APA** (19,01 M€) augmentent de 0,6 M€. Elles correspondent à des recouvrements (+ 0,1 M€) ainsi qu'à la dotation versée par la CNSA au titre de l'APA, soit une hausse de 0,4 M€. S'agissant de la dotation versée au titre de la loi vieillissement pour la part APA2 (qui contribue au financement de la dépense APA après l'entrée en vigueur de la loi ASV), on note une hausse de 0,85 M€. Enfin, il convient de préciser que suite au changement d'imputation de la dotation CNSA relative à la loi vieillissement concernant le forfait autonomie et les actions de prévention, les recettes APA apparaissent diminuées de 0,76 M€.

• **Les produits de gestion** (12,83 M€) se composent essentiellement des **recouvrements d'aide sociale** (11,94 M€). Ces derniers sont en baisse de 11,40 % par rapport à 2016 et sont répartis comme suit :

- autonomie : - 1,51 M€ dont - 1,16 M€ pour les personnes âgées et - 0,35 M€ pour les personnes en situation de handicap, la plus forte baisse concerne les recouvrements sur l'hébergement des personnes âgées (- 1,34 M€) après une année 2016 en forte progression liée à des régularisations sur l'exercice 2015 (+ 1,62 M€),
- action sociale et insertion : - 0,11 M€ sur le FUL,
- enfance famille : + 0,08 M€.

• **Les recettes diverses de fonctionnement** regroupent les produits du domaine, les produits financiers et exceptionnels. Pour 2017, les recettes encaissées s'élèvent à 6,77 M€ soit une diminution de 1,18 M€ par rapport à l'année dernière.

Les produits du domaine diminuent de 0,29 M€ notamment au travers des redevances pour occupation du domaine public (- 0,37 M€) après une année 2016 bénéfique (+ 0,34 M€) suite à une régularisation de l'opérateur Orange.

Les cessions augmentent de 0,17 M€ grâce à la vente des parts sociales de la SORIDEC à la Banque Populaire Sud. Cette cession s'inscrit dans le cadre de l'application de la loi NOTRe et de la perte de la clause de compétence générale.

Les produits exceptionnels divers progressent de 0,75 M€, notamment au travers d'un remboursement de facture EDF (+ 0,28 M€), des remboursements liés à la rémunération (+ 0,21 M€), de la récupération de TVA sur les transports au titre des exercices 2014-2015 (+ 0,14 M€).

Les régularisations comptables diminuent de 0,97 M€. Les reprises sur provisions pour risques et charges ont diminué de 0,33 M€ suite au solde en 2016 des reprises sur provision liée à la créance de la commune de Fleury.

Le Fonds Social Européen impacte cette rubrique (- 0,34 M€) suite à un changement d'imputation.

## 2.2. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement 2017 s'élèvent à 475,11 M€ en hausse de 13,50 M€ soit + 2,92 % par rapport à 2016.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 452,19 M€ en hausse de 12,64 M€ soit + 2,88 % par rapport à 2016. Le détail vous est présenté par mission dans le tableau ci-après :

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
A Enfance Famille	30 595 227,28	37 784 974,53	7 189 747,25	23,50%
B Action sociale et insertion	109 405 647,88	110 876 727,99	1 471 080,11	1,34%
C Autonomie	106 424 152,85	110 315 689,66	3 891 536,81	3,66%
D Education	6 131 346,40	7 501 044,90	1 369 698,50	22,34%
E Culture et patrimoine	2 582 185,36	2 583 564,34	1 378,98	0,05%
F Sport Jeunesse	2 186 075,37	2 286 491,30	100 415,93	4,59%
G Environnement et prévention des risques	20 159 913,83	20 502 363,27	342 449,44	1,70%
H Aménagement et attractivité du territoire	5 627 637,67	4 652 230,17	-975 407,50	-17,33%
I Réseau routier et mobilité	29 610 784,04	23 185 102,82	-6 425 681,22	-21,70%
K Administration générale	124 530 307,21	130 034 928,15	5 504 620,94	4,42%
L Pilotage et coordination	2 297 620,62	2 466 771,88	169 151,26	7,36%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>439 550 898,51</b>	<b>452 189 889,01</b>	<b>12 638 990,50</b>	<b>2,88%</b>
Opérations d'ordre	22 059 005,41	22 921 873,38	862 867,97	3,91%
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>461 609 903,92</b>	<b>475 111 762,39</b>	<b>13 501 858,47</b>	<b>2,92%</b>

Les variations des différentes missions sont les suivantes :

- **Enfance et famille** : + 7,19 M€ ce qui représente + 23,50 % ; cette augmentation est particulièrement visible sur le programme de l'aide sociale à l'enfance (+ 7,18 M€) avec des mesures de prises en charge physique en progression de 6,65 M€ liées, essentiellement, aux dotations globales versées aux maisons d'enfants à caractère social (+ 3,21 M€), aux foyers de jeunes travailleurs (+ 0,24 M€) et au budget annexe de la structure accueil enfance

(+ 2,66 M€) afin de faire face aux besoins en termes de placement et d'assistance éducative ;

- **Action sociale et insertion** : + 1,47 M€ ; cette hausse concerne principalement le programme allocations RMI/RSA (+ 0,87 M€). Cette évolution est bien moins importante qu'en 2016 (+ 2,21 M€) en raison d'un nombre constant de bénéficiaires du RSA observé en 2017. Le programme « Insertion professionnelle » est en augmentation (+ 0,42 M€) et notamment les dépenses concernant les chantiers d'insertion et le Fonds Social Européen (FSE). Quant au programme « Logement » en lien avec le Fonds Unique Logement (FUL), les dépenses d'un montant de 2,93 M€ sont stables ;

- **Autonomie** : + 3,89 M€ soit + 3,66 %. Les dépenses destinées aux personnes âgées (56,50 M€) sont en augmentation sur le poste relatif à l'APA (+ 3,82 M€), et plus précisément l'APA à domicile, et en diminution sur le poste relatif aux frais de séjour en établissements pour personnes âgées, en lien avec le déploiement de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillissement. Quant aux dépenses liées aux personnes en situation de handicap (53,81 M€), les frais d'hébergement en établissement sont stables tandis que le montant de la PCH augmente de 1,33 M€ (18,26 M€ contre 16,93 M€ en 2016).

Globalement, les missions des solidarités (hors frais de personnel) mobilisent 258,98 M€ soit 57,3 % des dépenses réelles de fonctionnement et représentent une hausse de 12,55 M€.

- **Education** : + 1,37 M€ principalement pour les dotations de fonctionnement des collèges qui affichent une progression de 0,99 M€ pour les établissements d'enseignement public et 0,28 M€ pour les établissements privés en lien avec de nouvelles modalités de versement ;

- **Culture et patrimoine** : les dépenses sont stables ; les aides aux acteurs et pratiques culturelles et artistiques s'élèvent, en 2017, à 2 M€ et concernent principalement le versement de subventions aux associations et structures publiques pour la réalisation de projets dans les domaines des arts plastiques et visuels, du cinéma, du livre et de la littérature. On y trouve, entre autres, les opérations « collèges au théâtre », « Ciném'Aude et Vilatges al País », et les expositions du centre Joé Bousquet. Le Département apporte également son concours à l'association Arts Vivants 11 pour la réalisation d'une mission de développement du spectacle vivant dans l'Aude et la réalisation d'actions spécifiques. De plus, 0,40 M€ sont dédiés à l'aide au fonctionnement des sites culturels afin de répondre à la mise en œuvre de différents chantiers notamment l'acte II du Pays Cathare ;

- **Sport jeunesse** : + 0,10 M€. En 2017, le soutien aux pratiques sportives a mobilisé 1,11 M€ et les actions en faveur de la jeunesse 0,94 M€. Il s'agit notamment, pour l'aide aux pratiques sportives, de subventions versées aux comités départementaux, aux sportifs de haut niveau, aux clubs de sport d'équipe de niveau national et aux organisateurs de manifestation sportive de portée régionale, nationale et internationale. Concernant les actions en faveur de la jeunesse, le Département aide diverses associations, notamment, Acti City qui a pour but d'apporter des solutions aux jeunes dans les secteurs de l'emploi, de l'hébergement, de la formation et de leur proposer une offre à prix réduits de loisirs, sport, culture ou transport. Dans le cadre de l'insertion, des aides départementales sont accordées au titre du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) ;



- **Environnement et prévention des risques** : + 0,34 M€ ; le programme « Eau » est réalisé à hauteur de 2,07 M€. Les principales dépenses concernent le versement de participations statutaires aux structures syndicales mixtes et institutions interdépartementales dans le cadre du programme de prévention des inondations. Quant à la prise en charge du déficit du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement, elle s'élève à 0,42 M€. Concernant les espaces naturels sensibles (ENS) les réalisations s'établissent à 2,61 M€. Enfin, la contribution obligatoire au financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) s'élève à 14,55 M€, la subvention en faveur de l'hélicoptère s'établit à 0,39 M€ et le remboursement des intérêts des emprunts pour les casernes à 0,67 M€ ;

- **Aménagement et attractivité du territoire** : - 0,98 M€ pour s'établir à 4,65 M€. Les interventions en matière d'infrastructures d'intérêt départemental sont en diminution de 0,29 M€ et notamment les dépenses liées au projet numérique régional. Par ailleurs, les dépenses concernant le « Tourisme » et « Agriculture et pêche » s'élèvent respectivement à 2,58 M€ et 1,06 M€. Quant au financement des actions relatives à l'accompagnement des territoires, il est en légère baisse avec notamment les interventions pour le maintien des activités en milieu rural. En ce qui concerne l'Agence Technique Départementale, créée en 2014, le soutien financier du Département correspond à la seule participation statutaire (0,05 M€) ;

- **Réseau routier et mobilité** : - 6,43 M€ soit 23,19 M€ ; les réalisations sur le programme des « routes » (10,14 M€) sont stables malgré une hausse des dépenses concernant l'entretien et gestion du réseau (+ 0,31 M€) et une baisse des mandatements relatifs aux imprévus (- 0,12 M€). La prise en charge du déficit des budgets annexes du parc départemental et du laboratoire routier départemental est en diminution de 0,25 M€. Quant aux « **Transports** » (13,04 M€), le programme est en forte baisse (- 6,37 M€) suite à la prise en charge directe par la Région des paiements des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) et des Autorités Organisatrices de second rang (AO2) ;

- **Administration générale** : + 5,50 M€ en raison de l'augmentation des dépenses de rémunération du personnel (+ 5,14 M€) due, pour l'essentiel, aux recrutements nécessaires dans le domaine de l'action sociale et de l'aide sociale à l'enfance pour faire face aux surcroûts d'activité, à la revalorisation du point d'indice, la mise en œuvre du protocole PPCR et l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP). En ce qui concerne le programme « **budget et finances** », il est à noter une hausse des charges financières (+ 0,17 M€), des dépenses relatives aux admissions en non-valeur (+ 0,23 M€) et un prélèvement plus important que l'année dernière au titre du fonds de solidarité (+ 0,49 M€). Ces variations sont atténuées par un prélèvement moins important que l'an passé au titre du fonds de péréquation des DMTO (0,76 M€). Concernant les programmes « **Systemes d'information et télécommunications** » et « **Logistique et patrimoine** », les montants sont stables avec respectivement 3,65 M€ et 6,35 M€.

- **Pilotage et coordination** : + 0,17 M€ ; les crédits consacrés aux actions de communication s'établissent à 0,83 M€. Les actions relatives au pilotage stratégique se stabilisent à 1,63 M€ dont 1,44 M€ pour le fonctionnement des groupes d'élus.

Telles sont les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement du budget principal qui figurent au compte administratif 2017.

Je vous propose d'examiner à présent la section d'investissement 2017 en recettes et dépenses.

### 3. La section d'investissement 2017 :

#### 3.1. Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement 2017 s'élèvent à 114,54 M€ en hausse de 2,28 M€ soit + 2,03 % par rapport à 2016 comme indiqué dans le tableau ci-après :

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>Dotations</b>	<b>12 203 087,40</b>	<b>14 652 554,31</b>	<b>2 449 466,91</b>	<b>20,07%</b>
DGE	3 037 223,26	4 233 482,37	1 196 259,11	39,39%
DDEC	2 238 404,00	2 238 404,00	0,00	0,00%
FCTVA	6 927 460,14	8 180 667,94	1 253 207,80	18,09%
<b>Subventions et autres</b>	<b>7 478 361,58</b>	<b>7 177 625,55</b>	<b>-300 736,03</b>	<b>-4,02%</b>
<b>Emprunts</b>	<b>29 976 916,00</b>	<b>30 000 000,00</b>	<b>23 084,00</b>	<b>0,08%</b>
<b>Recettes réelles *</b>	<b>49 658 364,98</b>	<b>51 830 179,86</b>	<b>2 171 814,88</b>	<b>4,37%</b>
<b>Excédent capitalisé</b>	<b>35 065 098,53</b>	<b>31 330 975,73</b>	<b>-3 734 122,80</b>	<b>-10,65%</b>
Dotation - Reprise résultat Osseja/SMBVA	0,00	1 209 833,86	1 209 833,86	
RAT	3 936 598,71	0,00	-3 936 598,71	-100,00%
Refinancement	0,00	6 450 000,00	6 450 000,00	
<b>Total recettes réelles</b>	<b>88 660 062,22</b>	<b>90 820 989,45</b>	<b>2 160 927,23</b>	<b>2,44%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>23 605 542,43</b>	<b>23 721 249,33</b>	<b>115 706,90</b>	<b>0,49%</b>
<b>Total recettes investissement</b>	<b>112 265 604,65</b>	<b>114 542 238,78</b>	<b>2 276 634,13</b>	<b>2,03%</b>

\* Hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement

Les recettes réelles d'investissement (hors excédent capitalisé, reprise de résultat, RAT, refinancement) s'établissent à 51,83 M€, en hausse de 2,17 M€ soit + 4,37 % par rapport à l'exercice 2016.

- **Les dotations** sont encaissées globalement à hauteur de 14,65 M€.

Cette hausse de 2,45 M€ concerne les recettes au titre du fonds de compensation de la TVA soit + 1,25 M€ du fait de dépenses éligibles plus importantes.

La dotation globale d'équipement (DGE) augmente de 1,20 M€, en lien avec un décalage d'encaissement des trimestres concernant l'exercice 2016 (+ 1,94 M€) et une variation des montants des trimestres (- 0,75 M€). La dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) reste fixée à 2,24 M€ (gel décidé en loi de finances).

- **Les subventions d'investissement et autres** (7,18 M€) enregistrent une baisse de 0,3 M€.

Les variations les plus conséquentes concernent le réseau routier et mobilité (+ 1,17 M€) en raison des recettes perçues de la Région (+ 0,97 M€) et de l'Etat (+ 0,41 M€).

Les recettes liées à l'environnement et à la prévention des risques diminuent de 2,47 M€ et proviennent majoritairement de l'Agence de l'eau pour les domaines de l'alimentation en eau potable (- 2,06 M€) et de l'assainissement (- 0,50 M€).

Par ailleurs, le Département a perçu la subvention du Fonds national pour l'aménagement et le développement du territoire (FNADT) pour la Halle aux sports de Carcassonne à hauteur de 0,66 M€.

Le recouvrement des prêts FUL progresse de 0,15 M€.

- Enfin, le **recours à l'emprunt** s'est élevé à 30 M€ et a permis de financer les dépenses d'équipement dans un contexte de taux d'intérêts très faibles. Par rapport au montant budgétisé en 2017 il y a un reste à réaliser de 5,25 M€ qui sera intégré au BP 2018 et qui correspond au solde de l'emprunt souscrit pour le Très Haut Débit (11,5 M€).

Un refinancement de dette de 6,45 M€ a été opéré, en dépenses et en recettes, afin de permettre une économie de 0,35 M€ sur les intérêts sur la durée résiduelle d'un prêt de la CDC.

Une recette exceptionnelle de 1,21 M€ a été perçue avec la dissolution du Syndicat Mixte de la Basse Vallée de l'Aude (SMBVA) et, très marginalement, la dissolution de l'institution interdépartementale d'Osséja, ce qui a entraîné une répartition de l'actif et du passif entre les membres de ces structures.

### **3.2. Les dépenses d'investissement :**

Les dépenses totales d'investissement 2017 s'élèvent à 113,83 M€ en hausse de 5,34 M€ soit + 4,92 % par rapport à 2016.

Les dépenses réelles d'investissement (hors RAT et refinancement), d'un montant de 102,10 M€, sont en hausse de 3,57 % (+ 3,52 M€).

Les dépenses d'équipement, d'un montant de 82,82 M€, augmentent de 1,87 M€. Alors que les équipements départementaux, très importants en 2016, diminuent de 4,32 M€, les subventions progressent de 6,2 M€.

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
Equipements départementaux	52 520 759,91	48 196 539,26	-4 324 220,65	-8,23%
Subventions	28 425 563,49	34 624 755,70	6 199 192,21	21,81%
<b>Total équipements</b>	<b>80 946 323,40</b>	<b>82 821 294,96</b>	<b>1 874 971,56</b>	<b>2,32%</b>
Mouvements financiers	17 638 387,42	19 280 579,77	1 642 192,35	9,31%
<b>Dépenses réelles investissement *</b>	<b>98 584 710,82</b>	<b>102 101 874,73</b>	<b>3 517 163,91</b>	<b>3,57%</b>
RAT	3 936 598,71	0,00	-3 936 598,71	-100,00%
Refinancement	0,00	6 450 000,00	6 450 000,00	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>102 521 309,53</b>	<b>108 551 874,73</b>	<b>6 030 565,20</b>	<b>5,88%</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>5 964 172,32</b>	<b>5 275 668,99</b>	<b>-688 503,33</b>	<b>-11,54%</b>
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>108 485 481,85</b>	<b>113 827 543,72</b>	<b>5 342 061,87</b>	<b>4,92%</b>

*\* hors RAT et refinancement*

Le détail des dépenses réelles par mission et programme vous est présenté ci-après en distinguant les dépenses d'équipement direct, des subventions, pour une meilleure lisibilité. Vous trouverez, par ailleurs, dans un rapport spécifique le montant des autorisations de programme correspondant aux nouveaux engagements effectués en 2017.

#### ➤ **Les dépenses d'équipements directs**

Les dépenses d'équipement s'établissent à 48,20 M€ contre 52,52 M€ en 2016 soit une baisse de 4,32 M€.

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>D Education</b>	<b>21 576 624,59</b>	<b>14 650 562,06</b>	<b>-6 926 062,53</b>	<b>-32,10%</b>
D1 Collèges	21 576 373,79	14 650 562,06	-6 925 811,73	-32,10%
D2 Actions éducatives	250,80	0,00	-250,80	-100,00%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>442 075,03</b>	<b>391 954,18</b>	<b>-50 120,85</b>	<b>-11,34%</b>
E1 Développement culturel	228 523,11	248 058,92	19 535,81	8,55%
E2 Sites culturels	136 893,45	89 669,47	-47 223,98	-34,50%
E3 Archives	76 658,47	54 225,79	-22 432,68	-29,26%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>679 102,75</b>	<b>521 934,71</b>	<b>-157 168,04</b>	<b>-23,14%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	679 102,75	521 934,71	-157 168,04	-23,14%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>552 684,52</b>	<b>575 781,52</b>	<b>23 097,00</b>	<b>4,18%</b>
G1 Eau	0,00	4 546,80	4 546,80	
G2 Espaces naturels	519 168,52	561 862,72	42 694,20	8,22%
G3 Energies renouvelables	0,00	0,00	0,00	
G4 Sécurité civile	33 516,00	9 372,00	-24 144,00	-72,04%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>23 940 610,14</b>	<b>28 269 732,82</b>	<b>4 329 122,68</b>	<b>18,08%</b>
I1 Routes	23 892 658,90	28 244 848,81	4 352 189,91	18,22%
I2 Transports	47 951,24	24 884,01	-23 067,23	-48,11%
<b>K Administration générale</b>	<b>5 329 662,88</b>	<b>3 786 573,97</b>	<b>-1 543 088,91</b>	<b>-28,95%</b>
K3 Systèmes d'information & télécommunications	1 143 392,99	1 552 450,06	409 057,07	35,78%
K4 Logistique et patrimoine	4 186 269,89	2 234 123,91	-1 952 145,98	-46,63%
<b>Total équipement direct</b>	<b>52 520 759,91</b>	<b>48 196 539,26</b>	<b>-4 324 220,65</b>	<b>-8,23%</b>

Les différentes évolutions observées concernent les missions suivantes :

- **Education** : - 6,93 M€ ; 14,65 M€ ont été réalisés sur le programme des collèges dont 12,62 M€ pour des travaux de construction et de réhabilitation, soit une diminution de 7,54 M€ sur ce poste, conformément aux prévisions budgétaires 2017, en raison de l'achèvement en 2016 d'opérations spécifiques (construction du 28ème collège à Lézignan-Corbières, construction de la halle aux sports de Carcassonne). A cela, s'ajoute les travaux de reconstruction du collège les Fontanilles à Castelnaudary, ainsi que les travaux d'accessibilité dans les collèges. Le programme des équipements est plus stable (+ 0,61 M€) et s'établit à 2,03 M€, pour l'équipement du collège les Fontanilles (acquisition de matériel informatique, de mobilier pour les salles de classe...) et pour l'équipement informatique des collèges dans le cadre du plan numérique.

- **Culture et patrimoine** : - 0,05 M€ ; Cette diminution concerne notamment le programme des sites culturels (- 0,05 M€), ainsi que le programme des archives (- 0,02 M€) ; Le programme Développement culturel est le plus important avec 0,25 M€ (+ 0,02 M€) au travers du développement des collections (0,19 M€) ;

- **Sport jeunesse** : - 0,16 M€ ; Le programme sport et activités de pleine nature s'établit à 0,52 M€ avec, notamment, des études et travaux d'entretien ou d'aménagement des voies vertes sur le Canal du Midi (programme 2014-2017) ;

- **Environnement et prévention des risques** : + 0,02 M€ ; Les interventions relatives à la protection des espaces naturels sensibles s'élèvent à 0,50 M€ avec, notamment, les travaux et aménagements sur les propriétés départementales et les sentiers de randonnée ;

- **Réseau routier et mobilité** : + 4,33 M€ ; Le programme des routes d'un montant de 28,24 M€ est en hausse de 4,35 M€ conformément aux prévisions budgétaires. Les principales actions concernent les travaux neufs (21,18 M€), l'entretien et la gestion du réseau (4,29 M€), puis les imprévus (2,21 M€) et enfin les études (0,56 M€). Au-delà des programmes de petites et grosses opérations d'ouvrages d'arts, de revêtements et de renforcement de chaussées, des opérations importantes ont été mises en œuvre comme la rocade Est de Narbonne ou l'aménagement d'une voie de raccordement à Bram. La prise en charge des dégâts dus aux intempéries est en hausse par rapport à l'année dernière (+ 1,55 M€) ;

- **Administration générale** : - 1,54 M€ ; Cette baisse concerne principalement la gestion du patrimoine immobilier (- 1,86 M€) suite à l'achèvement du CMS de Sigean en 2016 (études, travaux et mobilier) et la fin de la mise en sécurité de l'Abbaye de Lagrasse. Sur ce poste, le budget 2017 était diminué de près de la moitié par rapport à l'année dernière, les crédits étant destinés au maintien du bâti et aux mises aux normes (comme l'accessibilité), le réaménagement de l'ancienne subdivision de Narbonne afin d'y accueillir la maison APAR et le CLIC, ou encore des études pour le nouveau CMS à Lézignan-Corbières. Le programme Systèmes d'information et de télécommunications regroupe l'acquisition des logiciels et des matériels de télécommunications pour un montant de 1,52 M€ (+ 0,40 M€).

#### ➤ **Les subventions d'équipement**

Cette rubrique concerne les subventions d'équipement versées aux communes et autres tiers (chambres consulaires, associations...).

Globalement, les subventions versées en 2017 (34,62 M€) ont augmenté de 21,81 % soit + 6,20 M€, dont + 4,48 M€ pour le développement du très haut débit.

	CA 2016	CA 2017	Evol°en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>210 991,00</b>	<b>239 358,40</b>	<b>28 367,40</b>	<b>13,44%</b>
A1 Petite enfance	196 401,00	72 616,48	-123 784,52	-63,03%
A2 Aide sociale à l'enfance	14 590,00	166 741,92	152 151,92	1042,85%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>663 318,33</b>	<b>1 284 570,95</b>	<b>621 252,62</b>	<b>93,66%</b>
B4 Logement	663 318,33	1 284 570,95	621 252,62	93,66%
<b>C Autonomie</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 205 053,00</b>	<b>912 026,45</b>	<b>311,24%</b>
C1 Personnes âgées	293 026,55	1 071 500,00	778 473,45	265,67%
C2 Personnes handicapées	0,00	133 553,00	133 553,00	
<b>D Education</b>	<b>0,00</b>	<b>1 261 636,09</b>	<b>1 261 636,09</b>	
D1 Collèges	0,00	1 261 636,09	1 261 636,09	
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 136 567,96</b>	<b>621 464,40</b>	<b>-515 103,56</b>	<b>-45,32%</b>
E1 Développement culturel	47 500,00	25 000,00	-22 500,00	-47,37%
E2 Sites culturels	1 089 067,96	596 464,40	-492 603,56	-45,23%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>515 420,64</b>	<b>670 736,38</b>	<b>155 315,74</b>	<b>30,13%</b>
F1 Sport et activités de pleine nature	515 420,64	670 736,38	155 315,74	30,13%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>7 685 728,07</b>	<b>8 405 405,62</b>	<b>719 677,55</b>	<b>9,36%</b>
G1 Eau	6 793 843,98	7 561 619,41	767 775,43	11,30%
G2 Espaces naturels	320 595,73	256 992,21	-63 603,52	-19,84%
G3 Energies renouvelables	42 000,00	28 000,00	-14 000,00	-33,33%
G4 Sécurité civile	529 288,36	558 794,00	29 505,64	5,57%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>15 024 222,39</b>	<b>17 552 021,47</b>	<b>2 527 799,08</b>	<b>16,82%</b>
H1 Infrastructures d'intérêt départemental	5 852 717,25	11 258 601,02	5 405 883,77	92,37%
H2 Accompagnement des territoires	5 341 269,33	4 257 081,74	-1 084 187,59	-20,30%
H4 Tourisme	296 939,85	239 513,20	-57 426,65	-19,34%
H5 Agriculture et pêche	3 533 295,96	1 796 825,51	-1 736 470,45	-49,15%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>2 831 324,89</b>	<b>3 336 971,56</b>	<b>505 646,67</b>	<b>17,86%</b>
I1 Routes	2 831 324,89	3 336 971,56	505 646,67	17,86%
<b>K Administration générale</b>	<b>64 963,66</b>	<b>47 537,83</b>	<b>-17 425,83</b>	<b>-26,82%</b>
K1 Ressources humaines	0,00	1 415,14	1 415,14	
K2 Budget et finances	23 525,97	35 434,17	11 908,20	50,62%
K3 Systèmes d'information et télécommunications	41 437,69	10 688,52	-30 749,17	-74,21%
<b>Total subventions d'investissement</b>	<b>28 425 563,49</b>	<b>34 624 755,70</b>	<b>6 199 192,21</b>	<b>21,81%</b>

Dans le détail,

- **Enfance famille** : + 0,03 M€ ; le Département a consacré 0,07 M€ pour le financement des crèches (- 0,12 M€). Quant à la subvention en faveur du budget annexe de la structure accueil enfance, elle a été mandatée à hauteur de 0,17 M€ (+ 0,15 M€) ;

- **Action sociale et insertion** : + 0,62 M€ ; les aides au logement s'établissent ainsi à 1,28 M€. Les subventions versées en faveur de la construction et la réhabilitation de logements s'élèvent à 0,64 M€ en augmentation de 0,17 M€ en lien avec les demandes de

paiement adressées au Département. Les opérations de rénovations urbaines (ANRU) augmentent également (+ 0,45 M€) et sont réalisées à hauteur de 0,64 M€ ;

- **Autonomie** : + 0,91 M€ ; le soutien à l'investissement des établissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées s'élève à 1,07 M€ (+ 0,78 M€) avec un appel à financement différé de la part du Centre Hospitalier de Castelnaudary dans le cadre de la reconstruction de son EHPAD. L'aide à l'investissement des établissements pour les personnes en situation de handicap s'élève à 0,13 M€;

- **Education** : + 1,26 M€ ; le Département a versé à la Région sa participation concernant la construction du service de restauration et de la chaufferie bois du 28<sup>ème</sup> collège à Lézignan-Corbières, infrastructures mutualisées avec le lycée ;

- **Culture et patrimoine** : - 0,52 M€ ; sur les 0,62 M€ mandatés en 2017, le Département a consacré 0,30 M€ à l'accompagnement des projets d'aménagement des sites pôles du Pays Cathare, et des premiers dossiers d'aménagement de l'opération grand site de la Cité de Carcassonne. Ce sont également 0,30 M€ qui ont été apportés aux équipements culturels dans le cadre de l'aide aux communes ;

- **Sports jeunesse** : + 0,16 M€ ; en 2017, les actions du Département en faveur du sport et de la jeunesse s'élève à 0,67 M€ et se répartissent entre les aides aux pratiques sportives (0,57 M€) au travers de l'aide aux communes, et les aides aux sports de pleine nature (0,10 M€) avec l'entretien des sentiers du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) ;

- **Environnement et prévention des risques** : + 0,72 M€ ; les 8,41 M€ concernent principalement le programme de l'eau (7,56 M€) avec l'AEP et l'Assainissement (6,12 M€, soit - 0,31 M€), et la prévention des inondations (1,44 M€, soit + 1,08 M€). Le programme de la sécurité civile se maintient à plus de 0,50 M€. Quant aux crédits des autres programmes de cette mission, ils sont répartis entre la protection des espaces naturels sensibles (0,26 M€, dont 0,08 M€ pour la démoustication) et le soutien aux énergies renouvelables (0,02 M€) ;

- **Aménagement et attractivité du territoire** : + 2,53 M€ ; Les crédits concernant les infrastructures d'intérêt départemental augmentent de 5,41 M€ pour s'établir à 11,26 M€, principalement avec le projet de développement du très haut débit (+ 4,48 M€), et dans une moindre mesure avec le port de Port-la-Nouvelle (+ 1,16 M€). Les crédits relatifs à l'accompagnement du territoire d'un montant de 4,26 M€ (soit - 1,08 M€) se répartissent entre les aides aux constructions publiques (- 0,48 M€), les contrats d'agglomération (- 0,42 M€), et le maintien d'activités en milieu rural (- 0,23 M€). Le programme Agriculture et pêche est réalisé à hauteur de 1,80 M€ dont la majeure partie concerne le programme hydro-agricole en partenariat avec BRL concessionnaire pour 1,34 M€ (- 2,06 M€) ;

- **Réseau routier et mobilité** : + 0,51 M€ ; Les crédits 2017, concernant les routes, se répartissent entre les subventions d'investissement en faveur des communes (3,09 M€) et les aides à l'entretien et à la gestion du réseau (0,25 M€) ;



- **Administration générale** : - 0,02 M€ ; Les subventions diverses ont été réalisées à hauteur de 0,04 M€, il s'agit également de la subvention versée à COGITIS pour les bâtiments (0,01 M€).

➤ **Les mouvements financiers**

Globalement, 19,28 M€ ont été réalisés, soit une hausse de 9,31 % (+ 1,64 M€) par rapport à 2016. Cette rubrique comprend principalement le remboursement en capital de la dette (18,69 M€, soit + 1,55 M€), et des prêts accordés dans le cadre du FUL (0,33 M€).

Concernant la dette, un rapport spécifique relatif à son état et aux perspectives 2018 est présenté au cours de la présente séance détaillant notamment la politique d'emprunt en 2017.

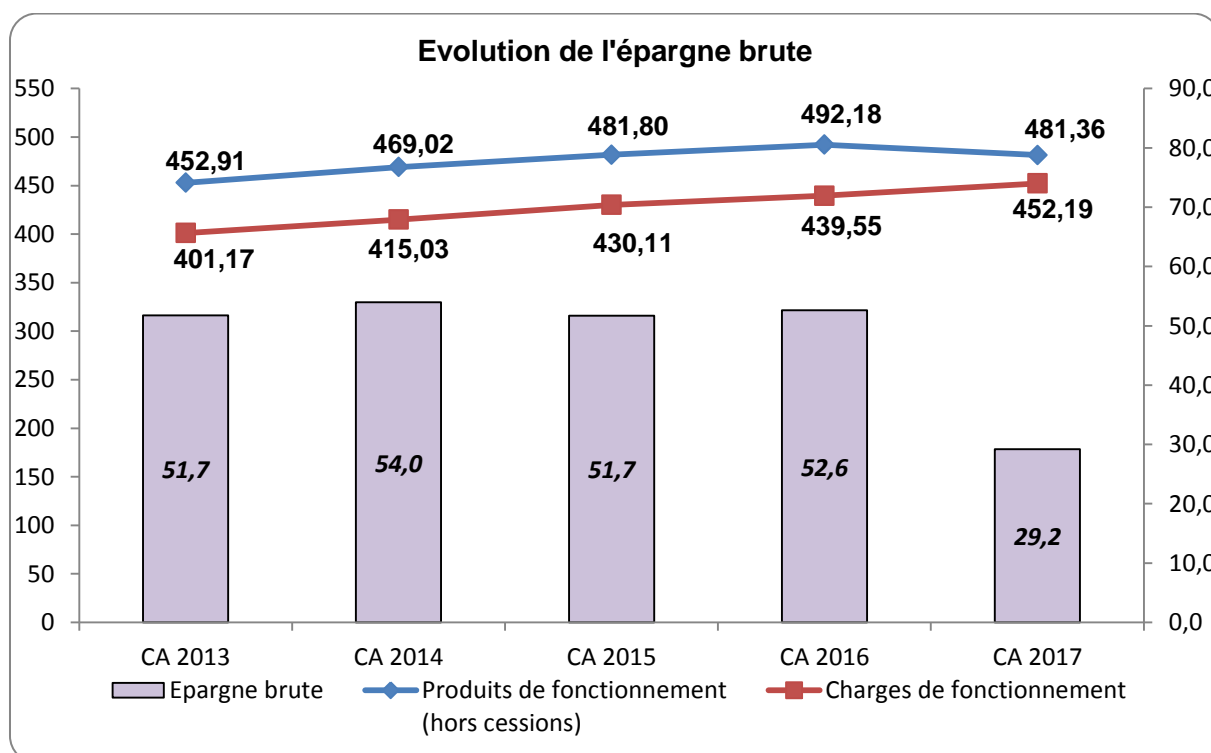
**4. La formation de l'autofinancement et l'équilibre financier :**

**4.1. L'autofinancement :**

L'autofinancement (épargne brute) se définit comme l'excédent des produits réels de fonctionnement sur les charges réelles de fonctionnement. Il permet de financer le remboursement de la dette en capital et témoigne de la capacité à investir de la collectivité.

Le graphique, ci-après, illustre l'évolution des charges et des produits réels de fonctionnement sur la période 2013-2017. L'année 2017 a été caractérisée par une évolution des dépenses (+ 12,64 M€) et une baisse des recettes (- 10,81 M€). Cet effet ciseau conduit à un niveau d'épargne brute 2017 en forte diminution (- 23,45 M€).

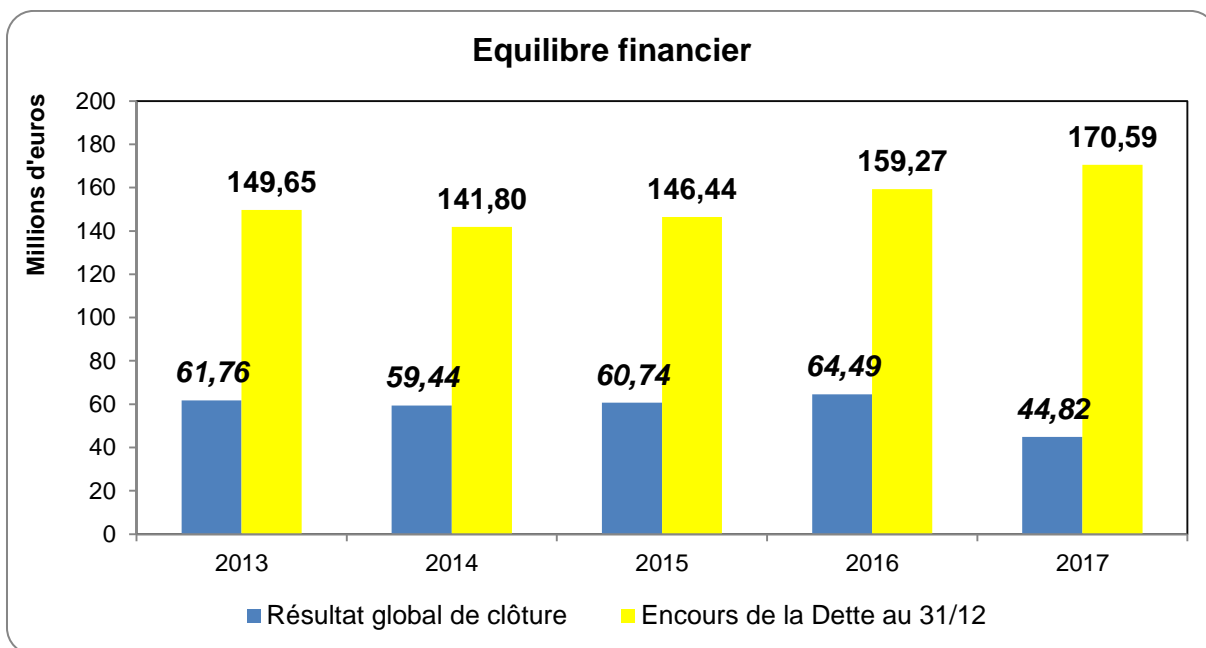
Dans un contexte financier difficile, le Département a dû faire face à une double absence de réponse de l'Etat sur les allocations individuelles de solidarité (AIS) et sur la charge croissante de l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, le Département ne peut que constater un niveau d'autofinancement qui se dégrade.



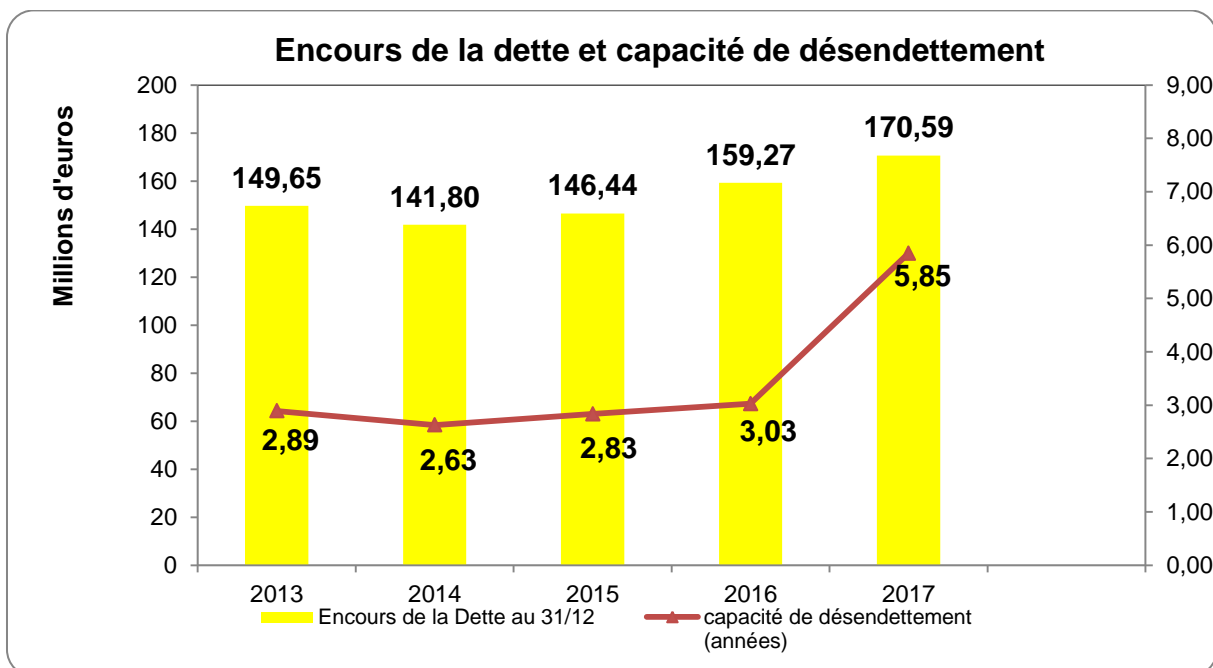
## 4. 2. Equilibre financier :

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de l'encours de dette et du résultat de clôture entre 2013 et 2017. Il illustre bien les efforts de la collectivité qui doit mobiliser ses propres recettes de fonctionnement pour couvrir le reste à charge des allocations de solidarité. Le résultat de clôture, en diminution, s'établit donc à 44,82 M€ contre 64,49 M€ l'année dernière.

En 2017, le recours à l'emprunt a été identique à celui de 2016, soit 30 M€ pour financer la hausse des dépenses d'équipement. Le Département disposait d'une capacité d'investissement qu'il a pu mobiliser pour financer des projets importants pour le territoire. Ainsi, au 31 décembre 2017, l'encours de dette s'établit à 170,59 M€, soit + 11,32 M€.



La capacité de désendettement s'établit à 5,85 années (3,03 années à fin 2016) :



Le détail par programme de l'ensemble des missions vous est présenté en annexe.

Tels sont les éléments du compte administratif 2017 que je tenais à vous communiquer. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II – Compte de gestion :**

Monsieur le payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017.

Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2017,
- d'affecter les dépenses de personnel pour les agents intervenant dans la politique des espaces naturels sensibles depuis 2012 aux dépenses relevant de la taxe d'aménagement inscrite dans l'annexe C.9 du compte administratif 2017 pour un montant total de 2 918 518,33€ et d'établir le solde de la taxe d'aménagement au 31 décembre 2017 à 15 119 214€.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Annexe du compte administratif 2017**  
**Section de fonctionnement (Crédits réels)**

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>30 595 227,28</b>	<b>37 784 974,53</b>	<b>7 189 747,25</b>	<b>23,50%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>774 448,71</b>	<b>782 419,83</b>	<b>7 971,12</b>	<b>1,03%</b>
A11 Parentalité	171 550,35	206 218,29	34 667,94	20,21%
A12 Santé	534 290,26	533 386,28	-903,98	-0,17%
A13 Modes d'accueil	68 608,10	42 815,26	-25 792,84	-37,59%
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>29 820 778,57</b>	<b>37 002 554,70</b>	<b>7 181 776,13</b>	<b>24,08%</b>
A21 Mesures de prévention	4 214 037,34	4 693 623,51	479 586,17	11,38%
A22 Mesures de prises en charge physique	25 517 050,05	32 170 201,19	6 653 151,14	26,07%
A23 Participations et subventions dans le domaine de l'ASE	89 691,18	138 730,00	49 038,82	54,68%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>109 405 647,88</b>	<b>110 876 727,99</b>	<b>1 471 080,11</b>	<b>1,34%</b>
<b>B1 Allocations RMI/RSA</b>	<b>95 309 342,28</b>	<b>96 180 304,55</b>	<b>870 962,27</b>	<b>0,91%</b>
B11 Allocations	95 273 746,52	96 164 516,31	890 769,79	0,93%
B12 Régularisations	35 595,76	15 788,24	-19 807,52	-55,65%
<b>B2 Insertion professionnelle</b>	<b>7 142 171,83</b>	<b>7 560 620,89</b>	<b>418 449,06</b>	<b>5,86%</b>
B21 Axe 1 PDI - Accueil, orientation, mobilisation	1 624 549,70	1 398 111,00	-226 438,70	-13,94%
B22 Axe 3 PDI - Acquisition de compétences	3 429 759,89	3 871 552,33	441 792,44	12,88%
B23 Axe 3 PDI - Contrats uniques d'insertion	307 479,14	402 541,75	95 062,61	30,92%
B24 Axe 4 PDI - Accès à l'emploi	453 264,00	340 516,00	-112 748,00	-24,87%
B25 Fonds social européen	1 327 119,10	1 547 899,81	220 780,71	16,64%
<b>B3 Action sociale</b>	<b>4 123 566,75</b>	<b>4 210 789,11</b>	<b>87 222,36</b>	<b>2,12%</b>
B31 Axe2 PDI - Lever les freins, consolider l'insertion socioprofessionnelle	2 177 380,52	2 186 010,34	8 629,82	0,40%
B33 Aides financières aux personnes (hors FUL)	1 456 085,75	1 430 278,77	-25 806,98	-1,77%
B34 Aides financières aux personnes (APRE)	441 100,48	505 000,00	63 899,52	14,49%
B35 Subventions dans le domaine de l'action sociale	49 000,00	89 500,00	40 500,00	82,65%
<b>B4 Logement</b>	<b>2 830 567,02</b>	<b>2 925 013,44</b>	<b>94 446,42</b>	<b>3,34%</b>
B41 Aides aux personnes - Accompagnement	831 266,27	928 542,01	97 275,74	11,70%
B42 Aides aux personnes - FUL	1 999 300,75	1 996 471,43	-2 829,32	-0,14%
<b>C Autonomie</b>	<b>106 424 152,85</b>	<b>110 315 689,66</b>	<b>3 891 536,81</b>	<b>3,66%</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>54 051 563,47</b>	<b>56 501 060,19</b>	<b>2 449 496,72</b>	<b>4,53%</b>
C11 Aide sociale	942 581,45	799 664,58	-142 916,87	-15,16%
C12 Hébergement	16 995 564,88	15 768 701,60	-1 226 863,28	-7,22%
C13 APA	36 095 272,14	39 916 912,01	3 821 639,87	10,59%
C15 Subventions dans le domaine des personnes âgées	18 145,00	15 782,00	-2 363,00	-13,02%
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>52 372 589,38</b>	<b>53 814 629,47</b>	<b>1 442 040,09</b>	<b>2,75%</b>
C21 PCH et ACTP	19 488 222,44	20 704 611,20	1 216 388,76	6,24%
C22 Hébergement	29 984 142,68	30 119 947,82	135 805,14	0,45%
C23 Autres allocations pour personnes handicapées	2 584 543,08	2 669 183,77	84 640,69	3,27%
C24 Participation MDPH	258 241,18	264 271,68	6 030,50	2,34%
C25 Subventions dans le domaine du handicap	57 440,00	56 615,00	-825,00	-1,44%
<b>D Education</b>	<b>6 131 346,40</b>	<b>7 501 044,90</b>	<b>1 369 698,50</b>	<b>22,34%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>5 848 509,13</b>	<b>7 124 180,57</b>	<b>1 275 671,44</b>	<b>21,81%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	107 973,32	57 441,47	-50 531,85	-46,80%
D12 Equipement	119 152,36	143 856,21	24 703,85	20,73%
D13 Entretien et réparations	487 789,22	519 666,96	31 877,74	6,54%
D14 Dotations aux collèges publics et privés	5 133 594,23	6 403 215,93	1 269 621,70	24,73%
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>282 837,27</b>	<b>376 864,33</b>	<b>94 027,06</b>	<b>33,24%</b>
D21 Aides à l'enseignement	282 837,27	376 864,33	94 027,06	33,24%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>2 582 185,36</b>	<b>2 583 564,34</b>	<b>1 378,98</b>	<b>0,05%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>1 971 243,16</b>	<b>2 083 235,94</b>	<b>111 992,78</b>	<b>5,68%</b>
E11 Développement des collections	35 064,92	41 123,17	6 058,25	17,28%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	1 896 601,36	2 002 866,91	106 265,55	5,60%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	39 576,88	39 245,86	-331,02	-0,84%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>506 885,24</b>	<b>397 708,74</b>	<b>-109 176,50</b>	<b>-21,54%</b>
E22 Aides au fonctionnement	506 885,24	397 708,74	-109 176,50	-21,54%
<b>E3 Archives</b>	<b>104 056,96</b>	<b>102 619,66</b>	<b>-1 437,30</b>	<b>-1,38%</b>
E31 Développement des collections	7 515,67	7 312,43	-203,24	-2,70%
E32 Conservation préventive	63 292,56	59 400,57	-3 891,99	-6,15%
E33 Action culturelle	33 248,73	35 906,66	2 657,93	7,99%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>2 186 075,37</b>	<b>2 286 491,30</b>	<b>100 415,93</b>	<b>4,59%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>1 237 781,87</b>	<b>1 346 564,74</b>	<b>108 782,87</b>	<b>8,79%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	995 289,01	1 114 111,24	118 822,23	11,94%
F12 Sports de pleine nature	242 492,86	232 453,50	-10 039,36	-4,14%
<b>F2 Jeunesse</b>	<b>948 293,50</b>	<b>939 926,56</b>	<b>-8 366,94</b>	<b>-0,88%</b>
F21 Soutien aux pratiques citoyennes, culturelles et de loisirs	526 737,59	532 761,21	6 023,62	1,14%
F22 Insertion des jeunes	421 555,91	407 165,35	-14 390,56	-3,41%

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>20 159 913,83</b>	<b>20 502 363,27</b>	<b>342 449,44</b>	<b>1,70%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>1 934 749,77</b>	<b>2 070 428,01</b>	<b>135 678,24</b>	<b>7,01%</b>
G11 Etudes	67 229,20	112 223,95	44 994,75	66,93%
G13 Programme de prévention des inondations	1 324 321,64	1 468 964,86	144 643,22	10,92%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	82 103,54	71 662,06	-10 441,48	-12,72%
G15 Assistance Technique Eau et Assainissement	461 095,39	417 577,14	-43 518,25	-9,44%
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>2 451 306,74</b>	<b>2 614 701,22</b>	<b>163 394,48</b>	<b>6,67%</b>
G21 Pépinières	25 494,01	27 346,58	1 852,57	7,27%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	1 613 644,21	1 738 303,09	124 658,88	7,73%
G23 Conseil et éducation à l'environnement	812 168,52	849 051,55	36 883,03	4,54%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>32 021,44</b>	<b>82 470,00</b>	<b>50 448,56</b>	<b>157,55%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	32 021,44	82 470,00	50 448,56	157,55%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>15 741 835,88</b>	<b>15 734 764,04</b>	<b>-7 071,84</b>	<b>-0,04%</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	15 602 513,84	15 610 228,59	7 714,75	0,05%
G42 Autres actions de sécurité civile	139 322,04	124 535,45	-14 786,59	-10,61%
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>5 627 637,67</b>	<b>4 652 230,17</b>	<b>-975 407,50</b>	<b>-17,33%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>977 451,26</b>	<b>683 330,00</b>	<b>-294 121,26</b>	<b>-30,09%</b>
H11 Numérique	642 078,00	283 330,00	-358 748,00	-55,87%
H13 Aéroport de Carcassonne	335 373,26	400 000,00	64 626,74	19,27%
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>306 760,76</b>	<b>217 407,90</b>	<b>-89 352,86</b>	<b>-29,13%</b>
H21 Contrats d'agglomération	10 815,00	0,00	-10 815,00	-100,00%
H22 Aides aux constructions publiques	52,98	0,00	-52,98	-100,00%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	223 092,78	137 407,90	-85 684,88	-38,41%
H24 Lutte contre la désertification médicale	22 800,00	30 000,00	7 200,00	31,58%
H25 Agence Technique Départementale	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00%
<b>H3 Coopération décentralisée</b>	<b>193 886,75</b>	<b>114 480,00</b>	<b>-79 406,75</b>	<b>-40,96%</b>
H31 Programmes de coopération décentralisée	193 886,75	114 480,00	-79 406,75	-40,96%
<b>H4 Tourisme</b>	<b>2 815 153,01</b>	<b>2 577 135,99</b>	<b>-238 017,02</b>	<b>-8,45%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre touristique	2 508 455,91	2 530 957,33	22 501,42	0,90%
H42 Marque "Pays cathare"	306 697,10	46 178,66	-260 518,44	-84,94%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>1 334 385,89</b>	<b>1 059 876,28</b>	<b>-274 509,61</b>	<b>-20,57%</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	846 453,89	816 077,28	-30 376,61	-3,59%
H52 Circuit de proximité et agrotourisme	487 932,00	243 799,00	-244 133,00	-50,03%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>29 610 784,04</b>	<b>23 185 102,82</b>	<b>-6 425 681,22</b>	<b>-21,70%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>10 200 526,48</b>	<b>10 144 822,63</b>	<b>-55 703,85</b>	<b>-0,55%</b>
I11 Etudes	897,12	2 235,53	1 338,41	149,19%
I13 Entretien et gestion du réseau	8 916 960,78	9 223 604,56	306 643,78	3,44%
I14 Imprévus et divers	923 848,38	807 011,88	-116 836,50	-12,65%
I15 Parc et laboratoire Routier	358 820,20	111 970,66	-246 849,54	-68,79%
<b>I2 Transports</b>	<b>19 410 257,56</b>	<b>13 040 280,19</b>	<b>-6 369 977,37</b>	<b>-32,82%</b>
I22 Transports scolaires	13 593 097,29	8 876 630,89	-4 716 466,40	-34,70%
I23 Transports réguliers et à la demande	5 748 487,07	4 111 967,06	-1 636 520,01	-28,47%
I24 Etudes et frais de gestion	68 673,20	51 682,24	-16 990,96	-24,74%
<b>K Administration générale</b>	<b>124 530 307,21</b>	<b>130 034 928,15</b>	<b>5 504 620,94</b>	<b>4,42%</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>105 580 084,68</b>	<b>110 751 487,94</b>	<b>5 171 403,26</b>	<b>4,90%</b>
K11 Rémunération du personnel	102 021 326,92	107 161 783,05	5 140 456,13	5,04%
K12 Actions de formation	553 987,30	612 269,06	58 281,76	10,52%
K13 Actions de prévention	61 947,01	57 082,40	-4 864,61	-7,85%
K14 Action sociale	2 942 823,45	2 920 353,43	-22 470,02	-0,76%
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>8 995 863,30</b>	<b>9 291 103,16</b>	<b>295 239,86</b>	<b>3,28%</b>
K21 Dette	2 581 740,88	2 750 622,10	168 881,22	6,54%
K22 Provisions pour charges et imprévus	421 670,00	476 064,80	54 394,80	12,90%
K23 Subventions diverses	142 469,41	121 072,28	-21 397,13	-15,02%
K24 Créances, pertes et reversements	5 849 983,01	5 943 343,98	93 360,97	1,60%
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>3 510 560,90</b>	<b>3 645 683,21</b>	<b>135 122,31</b>	<b>3,85%</b>
K31 Systèmes d'information	2 973 932,38	3 118 544,35	144 611,97	4,86%
K32 Télécommunications	536 628,52	527 138,86	-9 489,66	-1,77%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>6 443 798,33</b>	<b>6 346 653,84</b>	<b>-97 144,49</b>	<b>-1,51%</b>
K41 Moyens courants des services	2 766 436,36	2 467 791,92	-298 644,44	-10,80%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 677 361,97	3 878 861,92	201 499,95	5,48%
<b>L Pilotage et coordination</b>	<b>2 297 620,62</b>	<b>2 466 771,88</b>	<b>169 151,26</b>	<b>7,36%</b>
<b>L1 Pilotage stratégique</b>	<b>1 558 778,79</b>	<b>1 632 054,92</b>	<b>73 276,13</b>	<b>4,70%</b>
L11 Fonctionnement des groupes d'élus	1 423 821,54	1 444 287,89	20 466,35	1,44%
L12 CESE et autres organismes consultatifs	19 316,77	29 200,45	9 883,68	51,17%
L13 Pilotage de l'administration	115 640,48	158 566,58	42 926,10	37,12%
<b>L2 Communication externe</b>	<b>738 841,83</b>	<b>834 716,96</b>	<b>95 875,13</b>	<b>12,98%</b>
L21 Actions de communication	738 841,83	834 716,96	95 875,13	12,98%
<b>Total DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>439 550 898,51</b>	<b>452 189 889,01</b>	<b>12 638 990,50</b>	<b>2,88%</b>

**Annexe du compte administratif 2017**  
**Section d'investissement (crédits réels sans RAT et Refinancement)**

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>A Enfance Famille</b>	<b>210 991,00</b>	<b>239 358,40</b>	<b>28 367,40</b>	<b>13,44%</b>
<b>A1 Petite enfance</b>	<b>196 401,00</b>	<b>72 616,48</b>	<b>-123 784,52</b>	<b>-63,03%</b>
A13 Modes d'accueil	196 401,00	72 616,48	-123 784,52	-63,03%
<b>A2 Aide sociale à l'enfance</b>	<b>14 590,00</b>	<b>166 741,92</b>	<b>152 151,92</b>	<b>1042,85%</b>
A22 Mesures de prises en charge physique	14 590,00	166 741,92	152 151,92	1042,85%
<b>B Action sociale et insertion</b>	<b>755 798,16</b>	<b>1 613 629,41</b>	<b>857 831,25</b>	<b>113,50%</b>
<b>B4 Logement</b>	<b>755 798,16</b>	<b>1 613 629,41</b>	<b>857 831,25</b>	<b>113,50%</b>
B42 Aides aux personnes - FUL	92 479,83	329 058,46	236 578,63	255,82%
B43 Aides à la construction	410 653,30	580 969,00	170 315,70	41,47%
B44 Réhabilitation de logements de particuliers	62 478,03	60 735,05	-1 742,98	-2,79%
B45 ANRU	190 187,00	642 866,90	452 679,90	238,02%
<b>C Autonomie</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 205 053,00</b>	<b>912 026,45</b>	<b>311,24%</b>
<b>C1 Personnes âgées</b>	<b>293 026,55</b>	<b>1 071 500,00</b>	<b>778 473,45</b>	<b>265,67%</b>
C14 Aides à l'investissement - maisons de retraite	293 026,55	1 071 500,00	778 473,45	265,67%
<b>C2 Personnes handicapées</b>	<b>0,00</b>	<b>133 553,00</b>	<b>133 553,00</b>	
C26 Aides à l'investissement - établissements pour personnes en situation de handicap	0,00	133 553,00	133 553,00	
<b>D Education</b>	<b>21 576 624,59</b>	<b>15 912 198,15</b>	<b>-5 664 426,44</b>	<b>-26,25%</b>
<b>D1 Collèges</b>	<b>21 576 373,79</b>	<b>15 912 198,15</b>	<b>-5 664 175,64</b>	<b>-26,25%</b>
D11 Travaux de construction et de réhabilitation	20 155 963,72	13 880 015,05	-6 275 948,67	-31,14%
D12 Equipement	1 420 410,07	2 032 183,10	611 773,03	43,07%
<b>D2 Actions éducatives</b>	<b>250,80</b>	<b>0,00</b>	<b>-250,80</b>	<b>-100,00%</b>
D21 Aides à l'enseignement	250,80	0,00	-250,80	-100,00%
<b>E Culture et patrimoine</b>	<b>1 578 642,99</b>	<b>1 013 418,58</b>	<b>-565 224,41</b>	<b>-35,80%</b>
<b>E1 Développement culturel</b>	<b>276 023,11</b>	<b>273 058,92</b>	<b>-2 964,19</b>	<b>-1,07%</b>
E11 Développement des collections	194 424,19	194 124,95	-299,24	-0,15%
E12 Aides aux acteurs culturels et aux pratiques culturelles et artistiques	73 498,92	78 933,97	5 435,05	7,39%
E13 Mise en valeur de l'offre culturelle	8 100,00	0,00	-8 100,00	-100,00%
<b>E2 Sites culturels</b>	<b>1 225 961,41</b>	<b>686 133,87</b>	<b>-539 827,54</b>	<b>-44,03%</b>
E21 Aides à l'investissement	1 225 961,41	686 133,87	-539 827,54	-44,03%
<b>E3 Archives</b>	<b>76 658,47</b>	<b>54 225,79</b>	<b>-22 432,68</b>	<b>-29,26%</b>
E31 Développement des collections	17 278,87	17 687,71	408,84	2,37%
E33 Action culturelle	59 379,60	36 538,08	-22 841,52	-38,47%
<b>F Sport Jeunesse</b>	<b>1 194 523,39</b>	<b>1 192 671,09</b>	<b>-1 852,30</b>	<b>-0,16%</b>
<b>F1 Sports et activités de pleine nature</b>	<b>1 194 523,39</b>	<b>1 192 671,09</b>	<b>-1 852,30</b>	<b>-0,16%</b>
F11 Soutien aux pratiques sportives	466 133,00	567 385,00	101 252,00	21,72%
F12 Sports de pleine nature	728 390,39	625 286,09	-103 104,30	-14,16%
<b>G Environnement et prévention des risques</b>	<b>8 238 412,59</b>	<b>8 981 187,14</b>	<b>742 774,55</b>	<b>9,02%</b>
<b>G1 Eau</b>	<b>6 793 843,98</b>	<b>7 566 166,21</b>	<b>772 322,23</b>	<b>11,37%</b>
G12 Programme AEP Assainissement	6 432 195,00	6 119 890,00	-312 305,00	-4,86%
G13 Programme de prévention des inondations	361 648,98	1 441 729,41	1 080 080,43	298,65%
G14 Hydrogéologie et qualité des eaux	0,00	4 546,80	4 546,80	
<b>G2 Espaces naturels</b>	<b>839 764,25</b>	<b>818 854,93</b>	<b>-20 909,32</b>	<b>-2,49%</b>
G21 Pépinières	22 832,95	57 518,16	34 685,21	151,91%
G22 Programme de protection des espaces naturels sensibles (ENS)	816 931,30	761 336,77	-55 594,53	-6,81%
<b>G3 Energies renouvelables</b>	<b>42 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>-14 000,00</b>	<b>-33,33%</b>
G31 Soutien aux actions de performance énergétique	42 000,00	28 000,00	-14 000,00	-33,33%
<b>G4 Sécurité civile</b>	<b>562 804,36</b>	<b>568 166,00</b>	<b>5 361,64</b>	<b>0,95%</b>
G41 Service départemental d'incendie et de secours (SDIS)	509 288,36	538 794,00	29 505,64	5,79%
G42 Autres actions de sécurité civile	53 516,00	29 372,00	-24 144,00	-45,12%

	CA 2016	CA 2017	Evol° en €	Evol° en %
<b>H Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>15 024 222,39</b>	<b>17 552 021,47</b>	<b>2 527 799,08</b>	<b>16,82%</b>
<b>H1 Infrastructures d'intérêt départemental</b>	<b>5 852 717,25</b>	<b>11 258 601,02</b>	<b>5 405 883,77</b>	<b>92,37%</b>
H11 Numérique	4 315 054,00	8 791 593,00	4 476 539,00	103,74%
H12 Port de Port la Nouvelle	954 431,82	2 116 398,00	1 161 966,18	121,74%
H13 Aéroport de Carcassonne	458 231,43	194 360,02	-263 871,41	-57,58%
H14 LGV	125 000,00	156 250,00	31 250,00	25,00%
<b>H2 Accompagnement des territoires</b>	<b>5 341 269,33</b>	<b>4 257 081,74</b>	<b>-1 084 187,59</b>	<b>-20,30%</b>
H21 Contrats d'agglomération	1 178 977,12	760 985,02	-417 992,10	-35,45%
H22 Aides aux constructions publiques	3 698 947,26	3 222 633,00	-476 314,26	-12,88%
H23 Maintien d'activités en milieu rural	440 944,95	211 751,72	-229 193,23	-51,98%
H24 Lutte contre la désertification médicale	22 400,00	61 712,00	39 312,00	175,50%
<b>H4 Tourisme</b>	<b>296 939,85</b>	<b>239 513,20</b>	<b>-57 426,65</b>	<b>-19,34%</b>
H41 Animation et promotion de l'offre tounistique	296 939,85	239 513,20	-57 426,65	-19,34%
<b>H5 Agriculture et pêche</b>	<b>3 533 295,96</b>	<b>1 796 825,51</b>	<b>-1 736 470,45</b>	<b>-49,15%</b>
H51 Santé animale et prévention calamités agricoles	81 907,54	389 826,22	307 918,68	375,93%
H52 Circuits de proximité et agrotourisme	46 327,08	62 754,90	16 427,82	35,46%
H53 Programme hydro-agricole	3 405 061,34	1 344 244,39	-2 060 816,95	-60,52%
<b>I Réseau routier et mobilité</b>	<b>26 771 935,03</b>	<b>31 606 704,38</b>	<b>4 834 769,35</b>	<b>18,06%</b>
<b>I1 Routes</b>	<b>26 723 983,79</b>	<b>31 581 820,37</b>	<b>4 857 836,58</b>	<b>18,18%</b>
I11 Etudes	816 051,05	557 898,40	-258 152,65	-31,63%
I12 Travaux neufs	17 993 441,15	21 181 809,49	3 188 368,34	17,72%
I13 Entretien et gestion du réseau	4 672 437,09	4 541 477,51	-130 959,58	-2,80%
I14 Imprévus et divers	660 729,61	2 213 663,41	1 552 933,80	235,03%
I16 Subventions d'investissement	2 581 324,89	3 086 971,56	505 646,67	19,59%
<b>I2 Transports</b>	<b>47 951,24</b>	<b>24 884,01</b>	<b>-23 067,23</b>	<b>-48,11%</b>
I21 Aménagement des arrêts de car	47 951,24	24 884,01	-23 067,23	-48,11%
<b>K Administration générale</b>	<b>22 940 534,13</b>	<b>22 785 633,11</b>	<b>-154 901,02</b>	<b>-0,68%</b>
<b>K1 Ressources humaines</b>	<b>0,00</b>	<b>1 415,14</b>	<b>1 415,14</b>	
K14 Action sociale	0,00	1 415,14	1 415,14	
<b>K2 Budget et finances</b>	<b>17 569 433,56</b>	<b>18 986 955,48</b>	<b>1 417 521,92</b>	<b>8,07%</b>
K21 Dette	17 140 393,06	18 687 524,91	1 547 131,85	9,03%
K23 Subventions diverses	23 525,97	35 434,17	11 908,20	50,62%
K24 Créances, pertes et reversements	405 514,53	263 996,40	-141 518,13	-34,90%
<b>K3 Systèmes d'information et télécommunications</b>	<b>1 184 830,68</b>	<b>1 563 138,58</b>	<b>378 307,90</b>	<b>31,93%</b>
K31 Systèmes d'information	1 159 695,66	1 532 228,40	372 532,74	32,12%
K32 Télécommunications	25 135,02	30 910,18	5 775,16	22,98%
<b>K4 Logistique et patrimoine</b>	<b>4 186 269,89</b>	<b>2 234 123,91</b>	<b>-1 952 145,98</b>	<b>-46,63%</b>
K41 Moyens courants des services	727 029,71	635 037,48	-91 992,23	-12,65%
K42 Gestion du patrimoine immobilier	3 459 240,18	1 599 086,43	-1 860 153,75	-53,77%
<b>Total DEPENSES REELLES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>98 584 710,82</b>	<b>102 101 874,73</b>	<b>3 517 163,91</b>	<b>3,57%</b>

## Annexe au rapport du compte administratif du budget principal 2017

Depuis 2012, la taxe d'aménagement a remplacé progressivement la taxe départementale sur les espaces naturels ainsi que la taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement.

La taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme. Elle est établie sur les opérations d'aménagement et de construction des bâtiments, installations et aménagements soumis au régime d'autorisations tel que défini dans l'article L331-6 du code de l'urbanisme. Elle s'applique ainsi aux demandes de permis de construire et aux déclarations préalables.

Le Département perçoit la taxe d'aménagement en tant que recette affectée à la protection des espaces naturels sensibles (ENS) et au financement du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Cette taxe a été instituée par délibération du 18 octobre 2011 sur l'ensemble du territoire départemental, à un taux fixé à 2,3% avec une exonération des logements sociaux.

En 2017, le Conseil départemental a délibéré pour maintenir ce taux à 2,3% et définir la répartition de celui-ci en 2% pour la politique de protection des espaces naturels sensibles et 0,3% pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement se conformant alors aux nouvelles prescriptions de l'article L.331-17 du code de l'urbanisme.

Cette recette permet dès lors de financer une véritable politique départementale de protection des espaces naturels sensibles dans la mesure où en vertu des dispositions de l'article L113-8 du code de l'urbanisme, « *le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non, destinée à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels* ».

L'article L331-3 du code de l'urbanisme énonce les emplois pouvant être réalisés dans par l'utilisation de la taxe d'aménagement concernant les espaces naturels sensibles et le financement du CAUE.

Dans ce cadre, le Département s'est engagé depuis de nombreuses années dans des grandes opérations visant à préserver les espaces naturels sensibles, comme la replantation sur les berges du canal du midi, ou les projets menés dans le cadre des voies vertes. De nombreux travaux ont aussi été entrepris sur les forêts départementales et sur la signalétique. En parallèle, le Département soutient également les actions menées par des structures associatives notamment dans le cadre du PDESI, ou publiques comme les parcs naturels régionaux.

Les dépenses réalisées sont ainsi inscrites dans l'annexe C.9 du compte administratif, qui intègre aussi le financement au CAUE. De même, concernant les ENS, les dépenses font l'objet d'une déclaration annuelle aux services de l'Etat.

Néanmoins, pour mener cette politique, le Département a également mobilisé des ressources humaines afin de structurer et suivre les actions en faveur des espaces naturels sensibles. Le rapport conjoint de l'IGA, IGF et CGEDD sur la gestion des espaces naturels sensibles, paru en juillet 2017, se fonde sur des données intégrant, pour de nombreux départements, les dépenses de personnel dans les dépenses relevant de la taxe d'aménagement. Le rapport souligne d'ailleurs que la souplesse juridique de cette



organisation « *favorise l'innovation et l'adaptation aux contingences locales* ».

De manière à appréhender au mieux les ressources consacrées par le Département à la politique de protection des espaces naturels sensibles, il apparaît donc nécessaire d'intégrer dans le suivi de l'emploi de la taxe d'aménagement les charges de personnel. Cette valorisation du travail des agents départementaux doit être retracée dans l'annexe C.9 du compte administratif 2017.

Depuis l'institution de la taxe d'aménagement, les services qui ont porté la politique départementale ont évolué. Du service espaces naturels, la compétence est passée par le service Aménagement, pour être actuellement partagé avec le service Environnement.

Pour évaluer au mieux les dépenses relatives aux effectifs qui se sont investis sur dans la politique des espaces naturels sensibles, un travail a été mené afin d'identifier les agents concernés. En ce sens, l'activité des pépinières départementales a été écartée en ce qu'elle ne relève pas directement de la politique des espaces naturels sensibles.

Pour les années 2012 et 2013, le service Espaces Naturels a respectivement mobilisé 10,65 et 12,25 ETP pour la politique des ENS. En 2014 et 2015 le service aménagement a déployé 9,27 et 8,90 ETP répartis entre l'unité environnement complète et 2 ETP sur le reste de ces unités administratives et territoriales. Depuis 2016, le Département dispose d'un service Environnement spécialement chargé de la protection des ENS représentant environ 8,77 ETP en 2017, auxquels il faut ajouter 2 ETP du service Aménagement qui suivent tout particulièrement les opérations réalisées sur les voies vertes.

Au total, la valorisation des agents mobilisés dans le cadre de la protection des espaces naturels sensibles représente 2,9M€ depuis 2012, ventilés comme il suit :

Masse salariale des agents en charges des ENS	Services espaces naturels	Service aménagement - Unité environnement	Service aménagement 2ETP hors unité environnement	Service environnement	total
<b>2012</b>	505 136				<b>505 136</b>
<b>2013</b>	566 132				<b>566 132</b>
<b>2014</b>		320 215	96 163		<b>416 378</b>
<b>2015</b>		334 954	97 008		<b>431 962</b>
<b>2016</b>			95 532	369 113	<b>464 645</b>
<b>2017</b>			95 115	439 150	<b>534 265</b>
<b>Total</b>	<b>1 071 267</b>	<b>655 170</b>	<b>383 818</b>	<b>808 263</b>	<b>2 918 518</b>

Le solde de la taxe d'aménagement s'établissait à 17 135 373,02€ au 31 décembre 2016. En considérant l'intégration des dépenses de personnel de façon rétroactive depuis 2012 d'un montant de 2 918 518€, le solde au 31 décembre 2017 serait désormais de 15 119 214€.

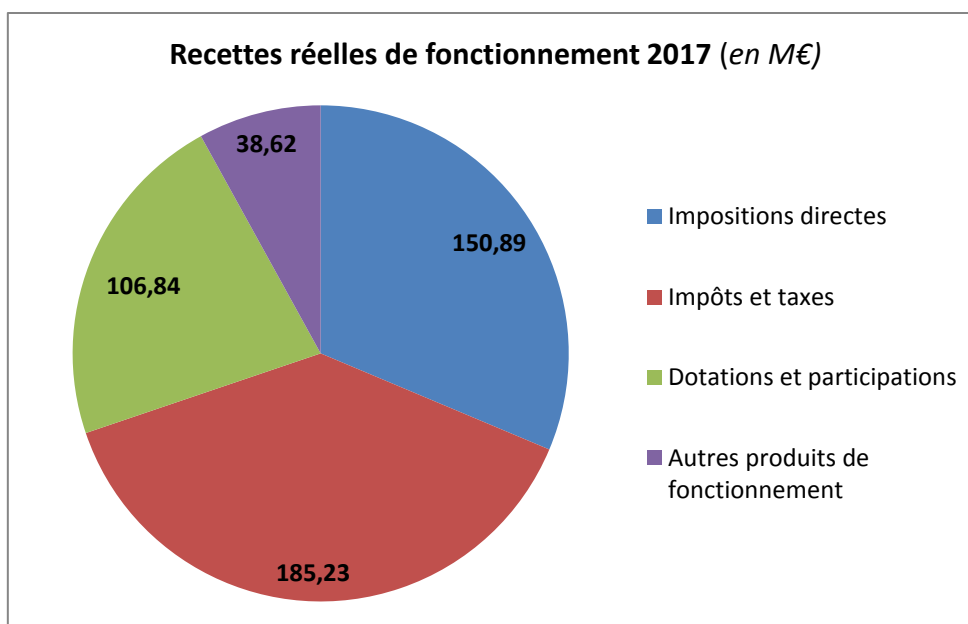
## Département de l'Aude

### Présentation brève et synthétique retraçant les informations essentielles du compte administratif 2017

(En application de l'article L3313-1 du CGCT)

Dans un contexte financier contraint, l'année 2017 s'est caractérisée par une diminution des recettes réelles de fonctionnement (- 10,7 M€) en lien, notamment, avec l'absence de fonds de soutien exceptionnel au titre des dépenses individuelles de solidarité. Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles progressent de 12,6 M€ principalement dans le secteur de l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, le Département, soumis à un effet de ciseau, connaît une dégradation effective de l'autofinancement. Par ailleurs, un niveau important d'investissement de 102,1 M€ a été réalisé, sur cet exercice, en progression de 3,5 M€. Cet effort essentiel pour la qualité des services publics et le soutien aux entreprises locales a pu être financé par un recours à l'emprunt stable au regard de notre faible niveau d'endettement et de la faiblesse des taux d'intérêts.

#### 1) Les recettes réelles de fonctionnement

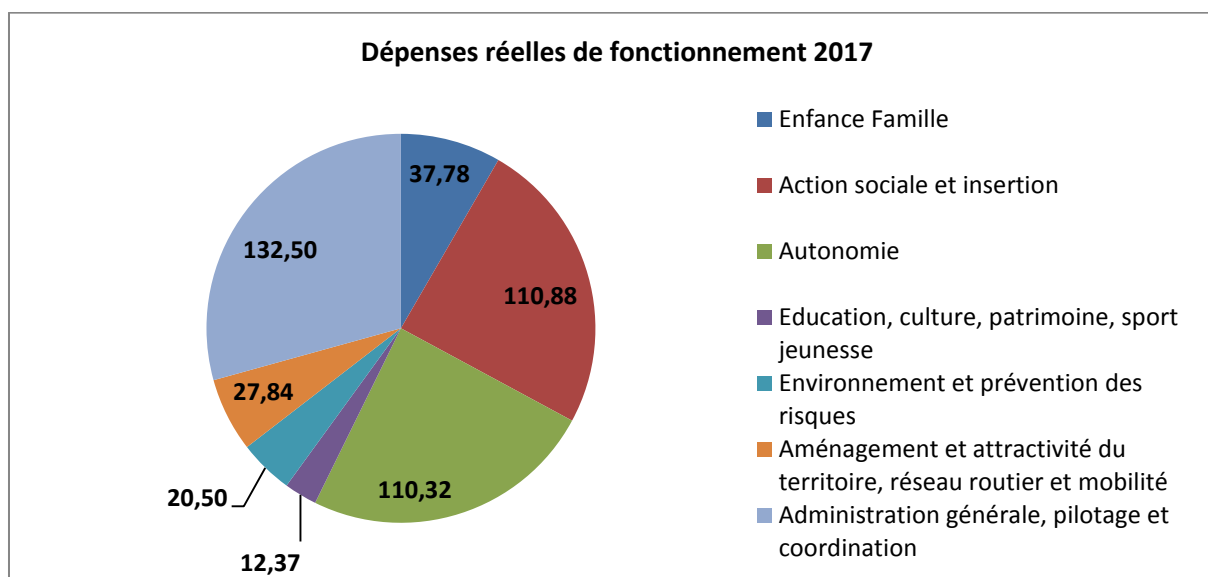


Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 481,6 M€ contre 492,2 M€ en 2016, soit une diminution de 10,7 M€.

La principale recette est le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui s'est élevé à 115,4 M€, sans hausse du taux et ce, pour la 6<sup>ième</sup> année consécutive. Cette augmentation est due à la hausse des bases fiscales dont la valeur est révisée chaque année par la loi de finances. Les droits de mutation se sont établis à 53,3 M€, soit + 6,9 M€. Le montant de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est passé de 22,5 M€ en 2016 à 11,5 M€ en 2017 en raison du transfert de 25 points à la Région au titre du transfert de la compétence transports.

Les dotations d'Etat et participations, d'un montant global de 106,8 M€ enregistrent une baisse de 8,7 M€ en lien avec la perte de 5,28 M€ sur la Dotation globale de fonctionnement au titre de la contribution au redressement des comptes publics et la non éligibilité du Département au fonds d'urgence malgré l'importance des dépenses sociales (en 2016, le Département avait perçu 7,5 M€ au titre du fonds d'urgence).

## 2) Les dépenses réelles de fonctionnement



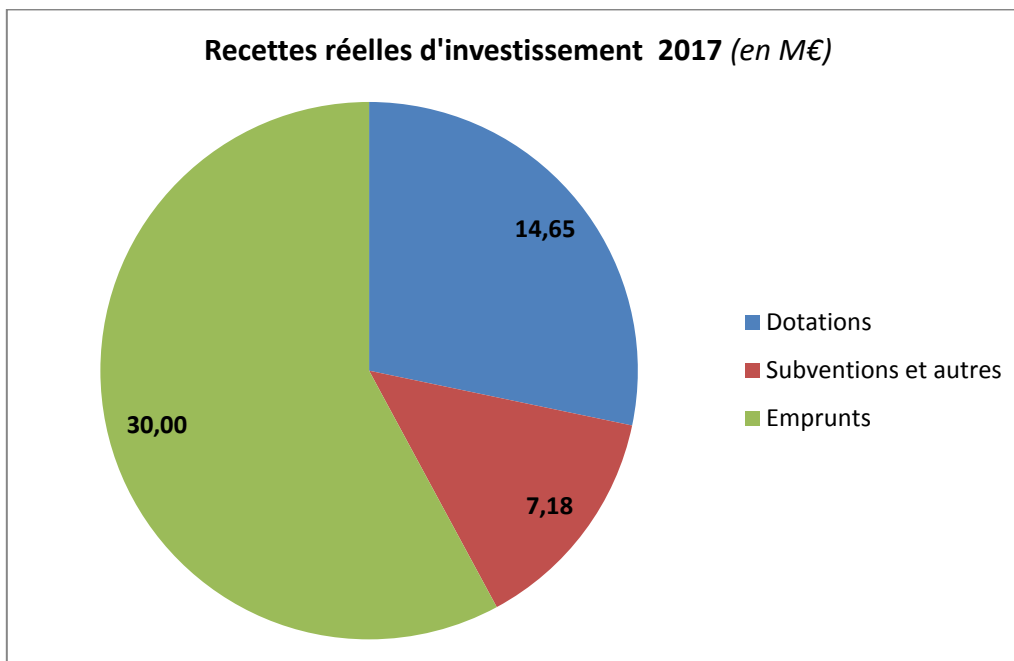
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 452,2 M€, en progression de 12,6 M€.

Cette évolution concerne essentiellement la compétence sociale qui regroupe les actions en faveur de l'enfance et de la famille : + 7,2 M€ afin de faire face aux besoins croissant en termes de placements et d'assistance éducative notamment en lien avec la prise en charge croissante des Mineurs Non Accompagnés sans compensation adaptée de la part de l'Etat ; ce surcroît d'activité nécessitant, par ailleurs, des recrutements supplémentaires en termes de personnel. On constate également une hausse sur la mission Action sociale et insertion (+ 1,5 M€ en lien avec la stabilité du nombre de bénéficiaires du RSA), et les politiques relatives à l'autonomie + 3,9 M€, dont + 2,5 M€ pour les personnes âgées et + 1,4 M€ pour les personnes handicapées. Les dépenses des autres missions ont été maîtrisées.

## 3) Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 51,8 M€, en hausse de 2,2 M€ par rapport à l'exercice 2016.

Cette progression est liée à l'augmentation du Fonds de compensation de la TVA (+ 1,3 M€) du fait de la hausse des dépenses d'investissement 2016 et à la Dotation Globale d'Equipement (+ 1,2 M€) en raison d'un décalage des versements au titre de 2016. Les subventions sont globalement stables. Enfin, conformément aux prévisions budgétaires 2017, le Département a eu recours à l'emprunt (30 M€ contre 29,98 M€ en 2016) pour financer le niveau élevé d'investissement de 2017 dans un contexte de taux d'intérêts très faibles.

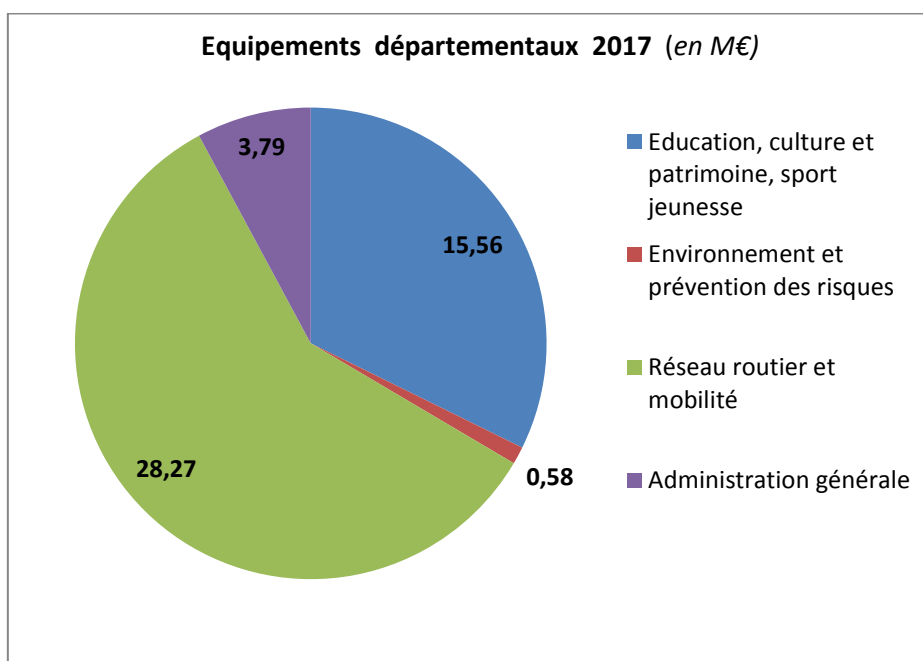


#### 4) Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, d'un montant de 102,1 M€, sont en hausse de 3,5 M€, faisant du Département une des rares collectivités à maintenir une politique d'investissement volontariste.

##### a) Les équipements départementaux

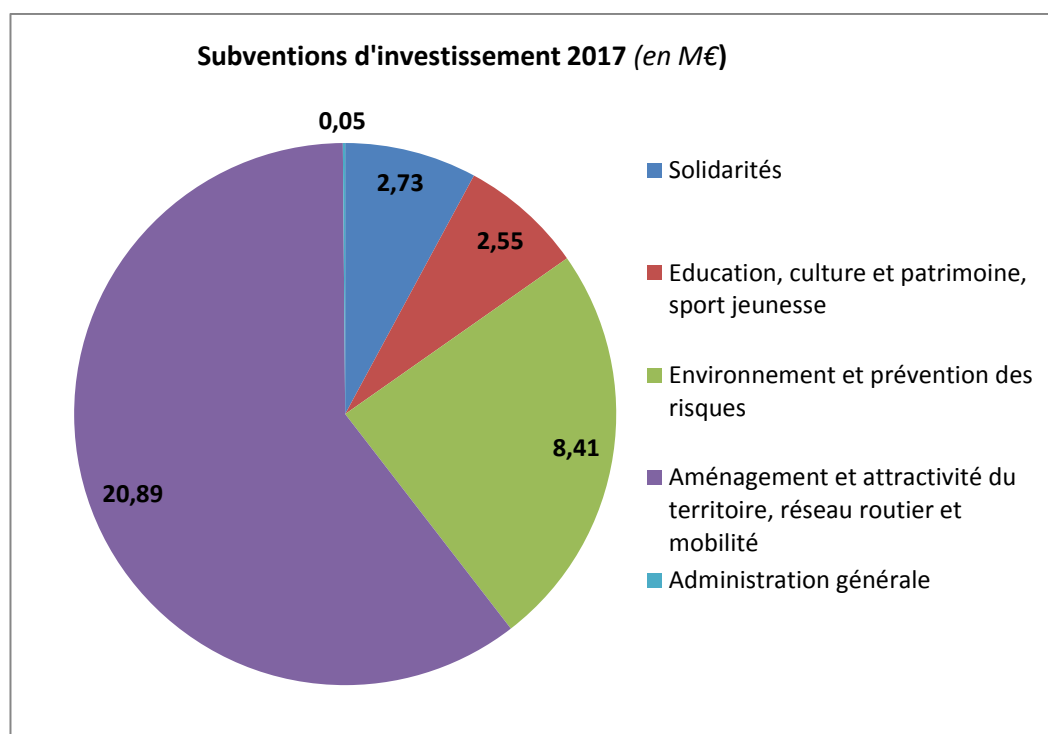
Les équipements départementaux s'élèvent à 48,2 M€ contre 52,5 M€ en 2016 en raison de l'achèvement en 2016 d'opérations spécifiques sur la mission éducation (construction du 28<sup>ième</sup> collège à Lézignan Corbières, Halle aux sports de Carcassonne). La principale hausse est concentrée sur la mission réseau routier et mobilité (+ 4,3 M€) avec notamment la rocade est de Narbonne ou l'aménagement d'une voie de raccordement à Bram. En 2017, des études ont également été conduites pour le nouveau CMS de Lézignan Corbières.



## b) Les subventions d'investissement

Les subventions d'investissement constituent un axe fort d'intervention du Département notamment en direction des communes et EPCI. En permettant le lancement des projets des collectivités, elles exercent un fort effet de levier sur l'investissement public dans les territoires. Globalement, les subventions versées en 2017 (34,6 M€) ont augmenté de 6,2 M€ dont + 4,5 M€ pour le déploiement du Très haut débit. L'aménagement, l'attractivité du territoire et le réseau routier représentent près de 21 M€ soit 60 % des subventions d'investissement. Ces crédits permettent le financement de projets structurants pour le territoire.

Les crédits relatifs à l'accompagnement des projets des communes et intercommunalités du Département, d'un montant de 16,6 M€, se répartissent entre les contrats d'agglomération, les aides aux constructions publiques, le maintien d'activités en milieu rural et la lutte contre la désertification médicale.



## 5) Un endettement maîtrisé

Fin 2017, la dette du Département s'élève à 170,6 M€. Elle se caractérise par un niveau très faible de risque. En effet, au regard de la charte de bonne conduite dite charte Gissler qui appréhende la classification des risques, la dette du Département de l'Aude est sécurisée avec 99,98 % de l'encours positionné sur du risque 1A, la part des emprunts structurés représentant 0,02% de l'encours. La part des taux fixes représente 60 % de la dette totale dans un contexte de taux historiquement bas. Le taux moyen de l'encours de dette est de l'ordre de 1,41 % et la capacité de désendettement de 5,85 ans. Globalement, la dette du Département est saine.

## **6) Le résultat 2017**

A la clôture de l'exercice 2017, le compte administratif fait apparaître un résultat à hauteur de 44,82 M€ en diminution de 19,7 M€. Cela s'explique par la forte progression des dépenses notamment dans le domaine social et en parallèle, par la baisse des recettes. Cet effet ciseau conduit nécessairement à une diminution de l'autofinancement. L'exercice 2017 est marqué par la double absence de réponse de l'Etat sur les allocations individuelles de solidarité et sur la charge croissante de l'aide sociale à l'enfance, fortement impactée par la prise en charge des MNA.

Toutefois, la conduite, ces dernières années, d'une stratégie financière prudente et lisible a permis au Département de maintenir un niveau d'investissement élevé et de financer des projets importants pour le territoire tout en préservant des services de proximité et en absorbant le dynamisme des compétences sociales.

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018  
**Arrêté des comptes du Département pour 2017 : autorisations de programme des budgets annexes**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitifs des budgets annexes du laboratoire vétérinaire, de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et du parc départemental et les délibérations subséquentes du budget supplémentaire et décision modificative du budget 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier du Département,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente le bilan des affectations sur les autorisations de programme au titre de l'exercice 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

Comme pour le budget principal, les investissements en maîtrise d'ouvrage des budgets annexes ont fait l'objet d'Autorisations de Programme (AP) votées au cours des sessions budgétaires et affectées au cours de l'exercice 2017.

Le tableau, ci-dessous, présente le détail des affectations sur les différents budgets annexes :

	AP initiale	AP révisée	AP affectée
<b>Laboratoire vétérinaire départemental</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
Logistique et patrimoine - Travaux et entretien des bâtiments	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>	<b>15 000,00</b>
Logistique et patrimoine - Achat véhicule	15 000,00	15 000,00	15 000,00
<b>Parc départemental</b>	<b>0,00</b>	<b>200 000,00</b>	<b>200 000,00</b>
Routes - Acquisition de deux trémies de stockage du sel	0,00	200 000,00	200 000,00
<b>Total général</b>	<b>30 000,00</b>	<b>230 000,00</b>	<b>230 000,00</b>

Excepté les travaux d'entretien sur les bâtiments du Laboratoire Vétérinaire, les autorisations de programme affectées concernent, principalement, des acquisitions de matériel technique en lien avec les missions de chacun des budgets annexes.

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir prendre acte du bilan des affectations des autorisations de programmes (AP) des budgets annexes.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**



**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018  
**Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire vétérinaire et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives du budget 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2017 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du laboratoire vétérinaire se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 244 414,10 €, et le montant des recettes à 1 244 460,43 € soit un solde positif sur l'exercice de 46,33 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire vétérinaire présente un excédent d'investissement de 14 545,47 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Fonctionnement</b>	1 216 291,21	1 216 291,21	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	28 122,89	28 169,22	46,33	14 499,14	14 545,47
<b>Total</b>	<b>1 244 414,10</b>	<b>1 244 460,43</b>	<b>46,33</b>	<b>14 499,14</b>	<b>14 545,47</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>1 175 487,54</b>	<b>1 213 327,50</b>	<b>37 839,96</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	722 673,89	787 477,28	64 803,39
Activité du laboratoire vétérinaire départemental	452 813,65	425 850,22	-26 963,43
<b>Administration générale</b>	<b>735,35</b>	<b>2 963,71</b>	<b>2 228,36</b>
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 216 291,21</b>	<b>40 068,32</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 216 291,21</b>	<b>40 068,32</b>

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 1 216 291,21 € sont en hausse par rapport à l'année dernière soit + 40 068,32 €.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal (0,79 M€) explique cette hausse concernant la **mission « Aménagement et attractivité du territoire »**. Elle représente 64,74 % des recettes réelles de fonctionnement. A contrario, on note une baisse de l'activité du laboratoire vétérinaire départemental (- 26 963,43 €) liée à une diminution des produits relatifs aux analyses.

La **mission « Administration générale »**, quant à elle, est en hausse suite à des régularisations sur exercices antérieurs.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>203 482,40</b>	<b>205 166,89</b>	<b>1 684,49</b>
<b>Administration générale</b>	<b>945 071,98</b>	<b>982 955,10</b>	<b>37 883,12</b>
Ressources humaines	872 690,51	921 928,64	49 238,13
Systèmes d'information et télécommunications	13 781,91	13 533,53	-248,38
Logistique et patrimoine	58 599,56	47 492,93	-11 106,63
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 148 554,38</b>	<b>1 188 121,99</b>	<b>39 567,61</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>27 668,51</b>	<b>28 169,22</b>	<b>500,71</b>
Amortissements	27 668,51	28 169,22	500,71
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 176 222,89</b>	<b>1 216 291,21</b>	<b>40 068,32</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 1 188 121,99 € et sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 39 567,61 €).

S'agissant de la **mission « Aménagement et attractivité du territoire »**, ce sont les frais d'honoraires qui connaissent la plus forte hausse par rapport au compte administratif 2016. Concernant la **mission « Administration générale »**, on note une évolution de + 37 883,12 €. Cette augmentation concerne le poste « ressources humaines » dont l'évolution est principalement liée à l'application du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) et au recrutement d'un apprenti.

Le système information et télécommunications évolue très faiblement à la baisse suite à une diminution des dépenses de redevances pour concessions. Enfin, le poste « Logistique et patrimoine » connaît une diminution de 11 106,63 €. Ce sont les dépenses de fluides qui connaissent la plus forte baisse (soit – 9 942,14 €).

### **3. Section d'investissement :**

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>FCTVA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>27 668,51</b>	<b>28 169,22</b>	<b>500,71</b>
Amortissements	27 668,51	28 169,22	500,71
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>27 668,51</b>	<b>28 169,22</b>	<b>500,71</b>

Les seules recettes pour la section d'investissement sont générées par les dotations aux amortissements. En effet, le budget du laboratoire vétérinaire est soumis à un régime de déductibilité partielle de TVA et à ce titre n'est plus éligible au FCTVA depuis 2016.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Aménagement et attractivité du territoire</b>	<b>13 153,11</b>	<b>13 228,97</b>	<b>75,86</b>
<b>Administration générale</b>	<b>7 619,80</b>	<b>14 893,92</b>	<b>7 274,12</b>
Budget et finances	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	7 619,80	14 893,92	7 274,12
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>20 772,91</b>	<b>28 122,89</b>	<b>7 349,98</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>20 772,91</b>	<b>28 122,89</b>	<b>7 349,98</b>

D'un montant de 28 122,89 €, les dépenses de la section d'investissement sont en hausse par rapport à l'année dernière (+ 7 349,98 €). Cette évolution concerne les dépenses du poste logistique et patrimoine où des travaux de mise en conformité des bâtiments ont été réalisés à hauteur de 14 893,92 €.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2017 du budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017 pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du Payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du laboratoire routier départemental**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe du Laboratoire routier départemental et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2 – Aspects budgétaires

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'année 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du laboratoire routier départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2017 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du laboratoire routier départemental se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 428 529,46 € et le montant des recettes à 424 815,05 € soit un solde négatif sur l'exercice de 3 714,41 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du laboratoire routier présente un excédent d'investissement de 32 683,05 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	401 642,23	401 642,23	0,00	0,00	0,00
Investissement	26 887,23	23 172,82	-3 714,41	36 397,46	32 683,05
<b>Total</b>	<b>428 529,46</b>	<b>424 815,05</b>	<b>-3 714,41</b>	<b>36 397,46</b>	<b>32 683,05</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Laboratoire</b>	<b>385 572,43</b>	<b>401 064,47</b>	<b>15 492,04</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	108 845,95	100 824,41	-8 021,54
Activité du Laboratoire routier	276 726,48	300 240,06	23 513,58
<b>Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>577,76</b>	<b>577,76</b>
Budget et finances	0,00	577,76	577,76
Logistique et patrimoine	0,00	0,00	0,00
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>385 572,43</b>	<b>401 642,23</b>	<b>16 069,80</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 572,43</b>	<b>401 642,23</b>	<b>16 069,80</b>

Les recettes de fonctionnement d'un montant total de 0,4 M€ sont supérieures à celles de l'année dernière (+ 0,02 M€) du fait principalement de l'augmentation de l'activité du Laboratoire routier (+ 0,02 M€). Cette hausse explique également en partie la baisse de la subvention d'équilibre (- 0,01 M€) et vient compenser une part de l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Laboratoire</b>	<b>43 759,22</b>	<b>48 892,70</b>	<b>5 133,48</b>
<b>Administration générale</b>	<b>312 778,47</b>	<b>331 776,38</b>	<b>18 997,91</b>
Ressources humaines	282 621,00	304 180,97	21 559,97
Systèmes d'information et télécommunications	5 345,62	4 727,30	-618,32
Logistique et patrimoine	24 811,85	22 868,11	-1 943,74
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>356 537,69</b>	<b>380 669,08</b>	<b>24 131,39</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>29 034,74</b>	<b>20 973,15</b>	<b>-8 061,59</b>
Amortissements	29 034,74	20 973,15	-8 061,59
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>385 572,43</b>	<b>401 642,23</b>	<b>16 069,80</b>

Les dépenses de fonctionnement (0,4 M€) augmentent de 0,02 M€ dont 0,01 M€ au titre des dépenses liées à l'activité du Laboratoire et 0,02 M€ au titre des ressources humaines en lien avec le redéploiement d'un poste de la Direction des Routes et des Transports vers le Laboratoire routier. Les amortissements baissent eux de 0,01 M€.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>FCTVA</b>	<b>8 678,24</b>	<b>2 199,67</b>	<b>-6 478,57</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>8 678,24</b>	<b>2 199,67</b>	<b>-6 478,57</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>29 034,74</b>	<b>20 973,15</b>	<b>-8 061,59</b>
Amortissements	29 034,74	20 973,15	-8 061,59
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>37 712,98</b>	<b>23 172,82</b>	<b>-14 540,16</b>

Les recettes réelles d'investissement diminuent de 0,01 M€ suite aux baisses combinées des amortissements et du FCTVA.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Laboratoire</b>	<b>6 881,31</b>	<b>26 887,23</b>	<b>20 005,92</b>
<b>Administration générale</b>	<b>3 508,14</b>	<b>0,00</b>	<b>-3 508,14</b>
Budget et finances	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	3 508,14	3 508,14
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>10 389,45</b>	<b>26 887,23</b>	<b>16 497,78</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>10 389,45</b>	<b>26 887,23</b>	<b>16 497,78</b>

Les dépenses d'investissement sont en hausse de 0,02 M€. Cette hausse s'explique par le décalage de paiement de dépenses initialement prévues en 2016 concernant notamment l'acquisition de thermomètres. Les autres dépenses portent sur l'achat d'une étuve ainsi que d'une presse hydraulique.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2017 du budget annexe du laboratoire routier départemental.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017 pour le budget annexe du laboratoire routier départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**



**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Arrêté des comptes du Département 2017 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adaptation et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations au titre de l'exercice 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

Je vous rappelle que le résultat 2017 sera repris dès le vote du budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 1 015 580,89 € et le montant des recettes à 1 016 464 € soit un solde positif de 883,11 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement présente un excédent d'investissement de 9 727,25 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
Fonctionnement	980 239,59	980 055,59	-184,00	0,00	-184,00
Investissement	35 341,30	36 408,41	1 067,11	8 844,14	9 911,25
<b>Total</b>	<b>1 015 580,89</b>	<b>1 016 464,00</b>	<b>883,11</b>	<b>8 844,14</b>	<b>9 727,25</b>

Le résultat de la section de fonctionnement fait apparaître un déficit de 184 € qui s'explique par un flux informatique non réceptionné par la trésorerie. Cette dernière nous a informé de ce problème après l'émission du titre relatif à la prise en charge du déficit du budget annexe ce qui n'a pas permis la rectification afin d'équilibrer la section de fonctionnement. Ce déficit fera l'objet d'une inscription nouvelle en recettes au budget primitif 2018.

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>1 040 542,01</b>	<b>976 844,07</b>	<b>-63 697,94</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	461 095,39	417 577,14	-43 518,25
Activité du service eau et assainissement	579 446,62	559 266,93	-20 179,69
<b>Administration générale</b>	<b>0,00</b>	<b>415,50</b>	<b>415,50</b>
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 040 542,01</b>	<b>977 259,57</b>	<b>-63 282,44</b>
Opérations d'ordre	514,28	2 796,02	2 281,74
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 041 056,29</b>	<b>980 055,59</b>	<b>-61 000,70</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant total de 977 259,57 € sont en baisse par rapport à l'année dernière (- 63 282,44 €). Cette évolution concerne principalement la prise en charge du déficit du budget annexe (soit 0,42 M €) qui diminue de 43 518,25 € suite à l'évolution des dépenses de fonctionnement. Concernant l'activité du service, on note une baisse de 20 179,69 € liée, principalement, à une diminution des participations.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>226 752,19</b>	<b>216 168,53</b>	<b>-10 583,66</b>
<b>Administration générale</b>	<b>789 883,38</b>	<b>742 741,65</b>	<b>-47 141,73</b>
Ressources humaines	770 083,62	723 180,53	-46 903,09
Budget et finances	0,00	0,00	0,00
Systèmes d'information et télécommunications	4 398,33	7 370,17	2 971,84
Logistique et patrimoine	15 401,43	12 190,95	-3 210,48
<b> FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>1 016 635,57</b>	<b>958 910,18</b>	<b>-57 725,39</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 420,72</b>	<b>21 329,41</b>	<b>-3 091,31</b>
Amortissement	24 420,72	21 329,41	-3 091,31
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 041 056,29</b>	<b>980 239,59</b>	<b>-60 816,70</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 958 910,18 € et sont en légère baisse par rapport à 2016 (- 60 816,70 €).

**La mission « Environnement et prévention des risques »** diminue de 10 583,66 €. Les frais divers ainsi que les remboursements à la collectivité connaissent une évolution à la baisse.

**La mission « Administration générale »**, quant à elle, diminue de 47 141,73 €. Le poste « Ressources humaines » est en baisse de 46 903,09 € en matière de rémunération principale du fait de mouvements de personnel. Le poste « Système d'information et télécommunications » augmente de 2 971,84 € suite aux dépenses de maintenance. Enfin, le poste « Logistique et patrimoine » diminue de 3 210,48 € suite à une baisse des dépenses de fournitures et d'entretien.

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>FCTVA</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>25 694,29</b>	<b>0,00</b>	<b>-25 694,29</b>
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>14 719,00</b>	<b>15 079,00</b>	<b>360,00</b>
<b> INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>40 413,29</b>	<b>15 079,00</b>	<b>-25 334,29</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>24 420,72</b>	<b>21 329,41</b>	<b>-3 091,31</b>
Amortissement	24 420,72	21 329,41	-3 091,31
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>64 834,01</b>	<b>36 408,41</b>	<b>-28 425,60</b>

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 15 079 € diminuent par rapport à 2016 de 25 334,29 €. Pour mémoire, le budget annexe est soumis à un régime de déductibilité partielle de TVA et à ce titre n'est plus éligible au FCTVA depuis 2016.

**La mission « environnement et prévention des risques »** est quasi stable. Les recettes de cette dernière proviennent d'une subvention de l'agence de l'eau en matière d'assistance technique sur l'assainissement.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	évol
<b>Environnement et prévention des risques</b>	<b>16 898,60</b>	<b>16 656,28</b>	<b>-242,32</b>
<b>Administration générale</b>	<b>12 882,70</b>	<b>15 889,00</b>	<b>3 006,30</b>
Systèmes d'information et télécommunications	0,00	5 064,00	5 064,00
Logistique et patrimoine	12 882,70	10 825,00	-2 057,70
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>29 781,30</b>	<b>32 545,28</b>	<b>2 763,98</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>514,28</b>	<b>2 796,02</b>	<b>2 281,74</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 295,58</b>	<b>35 341,30</b>	<b>5 045,72</b>

Les dépenses réelles d'investissement d'un montant de 32 545,28 € augmentent de 2 763,98 €.

**La mission « Environnement et prévention des risques »** est quasi stable. Elle concerne les dépenses de matériel et outillage technique.

**La mission « Administration générale »**, quant à elle, augmente de 3 006,30 € suite aux dépenses relatives à l'acquisition d'un logiciel.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2017 du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le Payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017 pour le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du Payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe du parc départemental**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe du Parc départemental et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le payeur départemental,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources,

### 2– Aspects budgétaires,

Le présent rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe du parc départemental.

Je vous rappelle que le résultat 2017 sera repris dès le vote du Budget primitif. Il convient donc d'arrêter définitivement ces résultats.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du parc départemental se présente comme suit :

En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 7 982 701,55 € et le montant des recettes à 8 314 884,92 € soit un solde positif sur l'exercice de 332 183,37 €.

En intégrant le résultat antérieur, le budget du parc départemental présente un excédent d'investissement de 2 648 168,68€.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Fonctionnement</b>	6 804 074,04	6 804 074,04	0,00	0,00	0,00
<b>Investissement</b>	1 178 627,51	1 510 810,88	332 183,37	2 315 985,31	2 648 168,68
<b>Total</b>	<b>7 982 701,55</b>	<b>8 314 884,92</b>	<b>332 183,37</b>	<b>2 315 985,31</b>	<b>2 648 168,68</b>

### 2. Section de fonctionnement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Parc départemental</b>	<b>7 031 459,72</b>	<b>6 791 245,76</b>	<b>-240 213,96</b>
Prise en charge du déficit du budget annexe	249 974,25	11 146,25	-238 828,00
Activité du Parc départemental	6 658 152,14	6 780 099,51	121 947,37
Cessions	123 333,33	0,00	-123 333,33
<b>Administration générale</b>	<b>821,05</b>	<b>12 828,28</b>	<b>12 007,23</b>
Ressources humaines	154,56	73,92	-80,64
Budget et finances	666,49	12 754,36	12 087,87
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>7 032 280,77</b>	<b>6 804 074,04</b>	<b>-228 206,73</b>
Opérations d'ordre (cessions)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 032 280,77</b>	<b>6 804 074,04</b>	<b>-228 206,73</b>

Les recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 6,8 M€ sont en diminution par rapport à l'année dernière de 0,23 M€. L'activité du parc départemental pour un montant de 6,78 M€ représente 99,65 % des recettes totales et sont en augmentation de 0,12 M€ par rapport à l'exercice précédent. Il s'agit principalement de la location permanente de matériels auprès des centres routiers de la Direction des routes et des transports ou encore de la réalisation de travaux en régie à la demande des divisions territoriales qui font l'objet de refacturation auprès de Département.

La prise en charge du déficit du budget annexe versée à partir du budget principal s'élève à 0,01 M€, la subvention d'équilibre est en forte baisse de 0,24 M€ consécutivement à la baisse des dépenses fonctionnement.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Parc départemental</b>	<b>3 242 115,77</b>	<b>3 297 501,87</b>	<b>55 386,10</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2 286 887,27</b>	<b>2 195 219,46</b>	<b>-91 667,81</b>
Ressources humaines	2 130 215,73	2 087 267,51	-42 948,22
Budget et finances	0,00	11 833,33	11 833,33
Systèmes d'information et télécommunications	11 128,51	10 810,13	-318,38
Logistique et patrimoine	145 543,03	85 308,49	-60 234,54
<b>FONCTIONNEMENT REEL</b>	<b>5 529 003,04</b>	<b>5 492 721,33</b>	<b>-36 281,71</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 503 277,73</b>	<b>1 311 352,71</b>	<b>-191 925,02</b>
Amortissement	1 379 944,40	1 310 352,71	-69 591,69
Cessions	123 333,33	1 000,00	-122 333,33
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>7 032 280,77</b>	<b>6 804 074,04</b>	<b>-228 206,73</b>

Les dépenses de fonctionnement réelles d'un montant de 5,49 M€ sont légèrement inférieures à celles de l'année dernière (- 0,04 €).

Les principaux frais liés aux activités du parc départemental concernent : les fournitures de voirie (0,8 M€), l'entretien du matériel (0,74 €), le carburant (0,78 M€) et les locations mobilières (0,34 M€). Ces dépenses sont en hausse de 0,06 M€.

Les ressources humaines s'élèvent à 2,1 M€, et sont en baisse de 0,04 M€.

Les dépenses de Logistique et patrimoine sont en baisse de 0,06 M€, baisse répartie notamment sur le poste réparation et entretien des bâtiments (- 0,04 M€) et sur le poste énergie et électricité (- 0,02 M€).

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>FCTVA</b>	<b>178 156,61</b>	<b>199 458,17</b>	<b>21 301,56</b>
<b>Parc départemental (cessions)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Administration générale (1068)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>178 156,61</b>	<b>199 458,17</b>	<b>21 301,56</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 503 277,73</b>	<b>1 311 352,71</b>	<b>-191 925,02</b>
Amortissement	1 383 327,38	1 310 352,71	-72 974,67
Cessions	119 950,35	1 000,00	-118 950,35
Virement	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 681 434,34</b>	<b>1 510 810,88</b>	<b>-170 623,46</b>

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 0,2 M€ correspondent au fond de compensation de la TVA. Ce dernier est en hausse de 0,02 M€ par rapport à l'exercice 2016.

Au total, les recettes d'investissement sont en baisse de 0,2 M€ comparées à l'année précédente. Cette baisse provient de la diminution du montant des amortissements suite à l'augmentation de la durée d'amortissement combinée à l'absence de cession au cours de l'exercice 2017.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Parc départemental</b>	<b>1 167 423,17</b>	<b>1 094 606,79</b>	<b>-72 816,38</b>
<b>Administration générale</b>	<b>39 398,91</b>	<b>84 020,72</b>	<b>44 621,81</b>
Budget et finances	0,00	0,00	0,00
Logistique et patrimoine	39 398,91	84 020,72	44 621,81
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>1 206 822,08</b>	<b>1 178 627,51</b>	<b>-28 194,57</b>
<b>Opérations d'ordre (cessions)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 206 822,08</b>	<b>1 178 627,51</b>	<b>-28 194,57</b>

D'un montant de 1,18 M€, les dépenses d'investissement sont en légère baisse (- 0,03 M€) par rapport à l'exercice précédent.

Les achats d'investissement du Parc départemental concernent principalement l'achat de matériel et outillage technique lié à la réalisation de la mission du parc départemental (tracteurs épareuse, tractos pelle, camions, matériels de viabilité hivernale, de VL, fourgons d'interventions et véhicules sécurité viabilité).

Le poste logistique et patrimoine d'un montant de 0,08 M€ porte sur des travaux de rénovation des bâtiments du Parc financés par une autorisation de programme votée et affectée lors du vote du budget 2016.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2017 du budget annexe du parc départemental.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le payeur départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017 pour le budget annexe du parc départemental. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.



**LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du payeur départemental,
- approuver le compte administratif 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Rapport d'activité 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles relatif au rapport d'activité des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif concernant le budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant décisions modificatives du budget 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport ne présente pas d'incidence budgétaire.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le rapport d'activité 2017 de la structure accueil enfance.

La communication de ce document est une obligation prévue par l'article R 314-50 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), il complète l'information du compte administratif de l'année passée auquel il doit être joint.

# I - La Structure Accueil Enfance de l'Aude

---

## A – Historique et missions

---

Le Département, en vertu de l'article L. 221-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles «organise sur une base territoriale les moyens nécessaires à l'accueil et à l'hébergement des enfants confiés au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Un projet de service de l'aide sociale à l'enfance est élaboré dans chaque département. Il précise notamment les possibilités d'accueil d'urgence [...] ».

La Structure Accueil Enfance (SAE) de l'Aude a pour mission d'accueillir tout mineur en difficulté ou en danger confié par sa famille ou par mesure judiciaire au service de l'Aide Sociale à l'Enfance. Les objectifs d'un placement en SAE sont d'**assurer la sécurité de l'enfant, sa santé, son éducation, son développement social et culturel, son épanouissement personnel**. Ces objectifs sont travaillés en coopération avec les parents détenteurs de l'autorité parentale sauf si cela est contraire à l'intérêt de l'enfant.

Après une période d'observation, les orientations posées par les professionnels peuvent être un retour dans sa famille, une orientation dans une structure spécialisée, dans une famille d'accueil ou en foyer pour préparer l'avenir socio-professionnel du jeune ainsi qu'un projet cohérent avec ses besoins.

Jusqu'au 14 novembre 2017, la S.A.E de l'Aude était composée de 2 unités d'internat, l'une située à Carcassonne et l'autre à Narbonne. Au regard de l'évolution des publics accueillis en termes de catégorie de population et de nombre, il a été nécessaire de réorganiser en 2017 la SAE en créant une nouvelle unité à Villeneuve Minervois. Cette réorganisation a été présentée au Comité Technique Paritaire du 14 Novembre 2017.

Ces trois unités sont des services non personnalisés du Département, rattachés à la Direction Enfance-Famille du Pôle des Solidarités, chargés d'accueillir en urgence des mineurs qui lui sont confiés par les détenteurs de l'autorité parentale ou par les autorités judiciaires (Ordonnance de Placement Provisoire).

L'accueil étant un accueil d'urgence, les unités SAE sont ouvertes 24h sur 24 et 365 jours par an.

Par accueil d'urgence, il faut entendre l'accueil de mineurs relevant des mesures administratives ou judiciaires relevant de l'ASE : les accueils provisoires, les accueils 72h, les ordonnances de placement provisoire Parquet ou Juge des Enfants.

La S.A.E assure ses missions d'Aide Sociale à l'Enfance en réalisant l'accueil d'urgence, l'observation et l'orientation des mineurs qu'elle prend en charge. Elle intègre dans ses outils éducatifs et pédagogiques les dispositifs issus de la réforme de la protection de l'Enfance (lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016) soit notamment les accueils séquentiels, les accompagnements à domicile et ce, en fonction des situations.

La SAE accueille, pour une durée de 3 mois, éventuellement renouvelables par dérogation expresse de la directrice Enfance-famille, des mineurs de 3 à 18 ans (garçons ou filles) confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de l'accueil d'urgence, c'est-à-dire de l'accueil de jeunes dont l'arrivée n'est pas programmée, la structure est susceptible d'accueillir les typologies de mineurs suivantes :

1. Fugueurs interceptés par la gendarmerie ou les services de police
2. En échec de placement (établissements, assistants familiaux...)
3. Accompagnés par les travailleurs sociaux des CMS dans le cadre d'un conflit familial
4. Placés en urgence par les magistrats (juge des enfants ou procureur) dans le cadre d'une Ordonnance de Placement Provisoire
5. Non accompagnés (MNA).

### **Profil des mineurs accueillis :**

Les missions exercées par la SAE permettent de répondre aux situations suivantes :

1. Existence d'une situation de risque ou de danger pour le mineur (enfant livré à lui-même, déscolarisation importante, problèmes importants mettant en danger son intégrité physique ou morale ou celle de sa famille).
2. Nécessité d'une mise à distance physique de l'environnement familial (environnement familial en crise, violences physiques, abus sexuels, fugues liées à un contexte familial grave, menaces graves à l'encontre du jeune, menaces graves du jeune à l'encontre d'un membre de sa famille mettant en danger l'intégrité physique ou morale du jeune ou de sa famille...).
3. Situation de crise ou de rupture (rupture de placement suite à des conflits, des passages à l'acte sur son lieu d'accueil, des troubles du comportement...).
4. Situations de Mineurs Isolés Etrangers demandant une mise à l'abri et la définition d'un statut relevant d'une prise en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'arrivée des mineurs étrangers isolés est un phénomène qui connaît depuis quelques années une progression considérable. Comme le précise l'article L112-3 du CASF, s'agissant de jeunes «*privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille*», ils relèvent du droit commun de la protection de l'enfance et par conséquent de la compétence des Départements.

S'agissant d'accueils en urgence, la S.A.E est en première ligne dans leur prise en charge. En effet, le Département, du lieu où le jeune s'est présenté, l'accueille pendant les 5 jours de l'accueil provisoire d'urgence prévu à l'article L223-2 du CASF. Il s'agit de la mise à l'abri. Cette période est mise à profit pour évaluer la situation du jeune et s'assurer en particulier de sa minorité et de son isolement sur le territoire français.

Dans l'affirmative, le Parquet est saisi. Celui-ci prononce alors une mesure d'ordonnance de placement provisoire et saisit le dispositif national d'accueil (plateforme PJJ) qui oriente le mineur dans un autre département ou bien le confiera au Département de l'Aude dans le cadre de l'assistance éducative selon une clé de répartition établie par décret. Si cette évaluation doit se poursuivre au-delà de 5 jours, une ordonnance Provisoire de Placement est sollicitée auprès du Parquet pour une durée de 8 jours. Dans le cas où la Plateforme nationale décide d'une orientation vers un autre Département, il appartient à la SAE d'assurer l'acheminement du mineur vers le département d'accueil.

Lorsque le mineur est confié au Département de l'Aude, après évaluation par un service relevant d'un autre département et orienté par le dispositif d'orientation de la cellule nationale (Plateforme nationale PJJ), le dossier est transféré au procureur de la République de Carcassonne qui saisit directement le Juge aux Affaires Familiales afin que la tutelle du mineur soit déferée au président du Conseil départemental de l'Aude. De fait, le chef de groupement ASE-MNA oriente sur le dispositif des établissements spécialisés du département avec qui il a passé une convention et si aucune solution n'est possible dans l'immédiat, le mineur est accueilli à la S.A.E afin de travailler et d'affiner un projet d'orientation dans les plus brefs délais.

En 2017, le Département a structuré la prise en charge de l'accueil des jeunes Mineurs Non Accompagnés en :

- Créant un poste de chef de groupement ASE – MNA, placé sous l'autorité de la Directrice Enfance-Famille, chargé du pilotage global du dispositif et de l'évaluation de la situation des jeunes (minorité et isolement)
- Créant une cellule d'évaluation placée sous l'autorité du chef de groupement ASE-MNA, composée de trois travailleurs sociaux et d'une secrétaire chargée de réaliser l'évaluation de chaque jeune accueilli et de transmettre les rapports au Procureur de la République (isolement et minorité).
- Créant deux sas d'accueil d'urgence pour la mise à l'abri et l'évaluation des jeunes MNA (Narbonne et Carcassonne)
- Créant un lieu d'accueil collectif à Villeneuve Minervois
- Formant les professionnels à partir des formations dispensées par la PJJ et le CNFPT (30 agents de la SAE et de la cellule d'évaluation)
- Passant un appel à projet posant le besoin de créer 130 places dédiées à l'accueil des jeunes MNA (30 places de mises à l'abri, 70 places pour les jeunes confiés à l'ASE de l'Aude et 30 places pour les jeunes majeurs). 3 opérateurs ont répondu pour une mise en œuvre effective et un déploiement complet de janvier à mars 2018.

### **L'observation et l'évaluation à la SAE:**

La mission d'observation consiste en un recueil d'informations qui vise à appréhender la situation du mineur dans sa globalité. Dans le cadre de l'accueil à la SAE, il s'agit principalement :

- Des informations liées à l'observation du mineur réalisée dans le cadre de son séjour à la structure : comportements, discours, attitudes, prise en charge du mineur, santé, scolarité, développement, etc.
- Des informations liées à la situation des parents du mineur, à la relation et aux échanges observés entre parents et enfant lors des visites à la SAE.

Le projet individualisé, formalisé avec le mineur dans le contrat de séjour, établit les objectifs de la prise en charge et les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Ce document permet de faire le point en milieu de placement, pour garantir une cohérence du suivi. Ce document sera valable tout au long de la mesure et complété en fonction des évolutions de la situation du jeune. Le projet individualisé est un document propre à l'institution, rédigé par l'équipe éducative et contractualisé avec l'enfant et sa famille. Il nous donne l'orientation du travail à effectuer avec le jeune. L'éducateur référent est le pilote du projet en lien avec le référent ASE.

Le projet individualisé implique la prise en compte des étapes suivantes :

- Approfondir la connaissance de la personne (histoire, habitudes de vie, fonctionnement, besoins, désirs, capacités...) et donner du sens à son accueil. Cette phase ne peut se réaliser que par un travail d'observation centré sur l'enfant et nécessite une approche clinique par l'équipe pluri-professionnelle.
- Définir les orientations d'actions spécifiées en objectifs à atteindre, ce qui est attendu de l'enfant, mais aussi ce qu'il est en droit d'attendre.
- Définir les moyens et les stratégies au regard des orientations et des objectifs.

### **L'orientation des mineurs à partir de la SAE :**

En fonction de l'analyse de la situation dans sa globalité et de la nature du projet conduit avec le mineur pendant la durée de son séjour à la SAE, l'équipe émet différentes propositions. Soit une orientation vers des lieux d'accueil (établissements, familles d'accueil, lieux de vie), soit un retour dans son environnement familial.

Ces propositions, établies en étroite collaboration avec les référents ASE des CMS, sont soumises, pour décision, au chef de groupement ASE, garant de la cohérence de la trajectoire institutionnelle des mineurs confiés.

Il convient de souligner que le rôle de la S.A.E est d'élaborer plusieurs propositions afin de permettre une réelle aide à la prise de décision. Pour chacune des propositions, il convient d'identifier les intérêts et atouts qu'elles comportent, mais aussi les limites et les risques qu'elles peuvent induire. Il s'agit ainsi pour le chef de groupement ASE de pouvoir réaliser un choix entre plusieurs réponses possibles dans l'intérêt de l'enfant.

Le projet d'orientation doit ainsi contenir :

- Une présentation synthétique de la situation du mineur (situation familiale, trajectoire institutionnelle...),
- L'identification des zones de risques et des atouts à mobiliser liés au projet d'orientation,
- Les grands axes de prise en charge du mineur à court et moyen terme, à l'issue de la sortie de la SAE, en fonction des échéances,
- Les différents types d'accueil visés.
- Les modalités d'accompagnement physique du mineur.

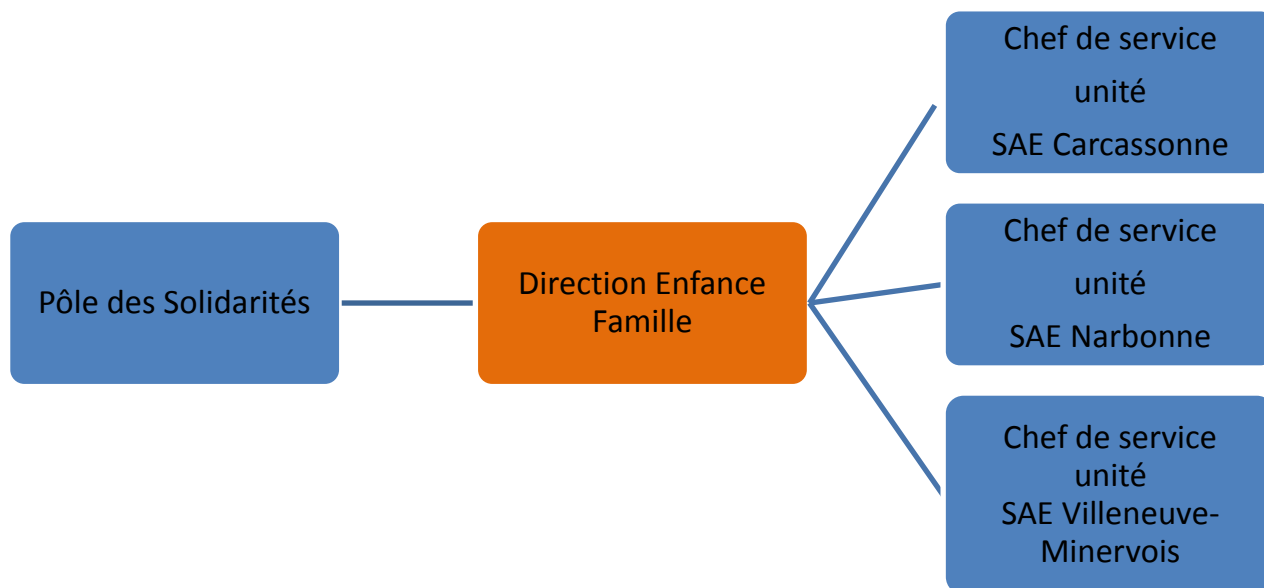
Cependant, le projet d'orientation ne se résume pas à l'identification d'une structure susceptible d'accueillir le jeune pour la durée de son placement. Le repérage d'une structure d'accueil ne peut être considéré comme « la solution » à la situation, mais simplement comme « support » permettant l'établissement des conditions de travail avec le mineur, adaptées à sa situation (temps, mode d'hébergement, mode d'accompagnement...).

### **B – L'organisation de la Structure Accueil Enfance**

---

La Structure Accueil Enfance est organisée en trois unités gérées chacune par un chef de service, placées sous l'autorité hiérarchique de la Direction Enfance Famille qui assure, au sein du Pôle des Solidarités, les missions de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Les organigrammes des postes permanents des trois unités sont présentés en annexe.



### **Les modalités d'accueil :**

La Structure Accueil Enfance de l'Aude assure un accueil en internat 365 jours par an. Les accueils peuvent être préparés en lien avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les familles mais, dans la majorité des cas, les accueils se réalisent dans le cadre des dispositifs : 72 heures, de l'accueil provisoire d'urgence ou des Ordonnances de Placement Provisoire prises par le Procureur ou le juge des enfants.

### **Les capacités d'accueil :**

La SAE est organisée en trois unités qui disposent respectivement d'une capacité d'accueil de 74 places d'accueil en structures et de 65 places d'accueil dans des lieux dits alternatifs (MJC, Hôtel, Faol):

Narbonne : 12 places + 3 lits d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Carcassonne : 15 places + 3 lits d'accueil d'urgence  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Villeneuve- Minervois : 20 places  
6 places + 1 lit d'urgence (Villa)

Soit un total de 74 places en structures.

En plus de ces places, et au vu du nombre de mineurs à accueillir, la SAE de l'Aude a dû, en 2017, formaliser des partenariats avec des lieux d'accueils dits « alternatifs » comme des hôtels, la MJC de Narbonne ou la FAOL à Carcassonne.

Ainsi, la SAE s'est appuyée sur :

Narbonne : 21 places à la MJC et 14 places en Hôtels

Carcassonne : 24 places en Hôtel et 6 places à la FAOL

Au total en 2017, la SAE a assuré ses missions à partir d'un total de **139 places**.

**Soit une évolution de + 106 places par rapport à la présentation de l'activité 2016 qui concernait 33 places d'accueil.**

### **Les moyens humains :**

La composition des 3 services se veut identique : une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du chef de service respectif. Les trois chefs de service restent les supérieurs hiérarchiques de leurs équipes respectives, responsables de la mise en œuvre du projet éducatif de la SAE dans leur service et garants des projets individualisés des mineurs qui leur sont confiés.

L'équipe pluridisciplinaire se compose :

- De personnel médico-psycho-socio-éducatif : coordinateur, assistant de service social, éducateur spécialisé, éducateur technique, moniteur éducateur, éducateur sportif, psychologue, infirmier, aide-soignant, maîtresse de maison
- De personnel de surveillance : veilleur de nuit
- De personnel d'entretien : agent de service
- De personnel administratif : gestionnaire comptable, secrétaire.

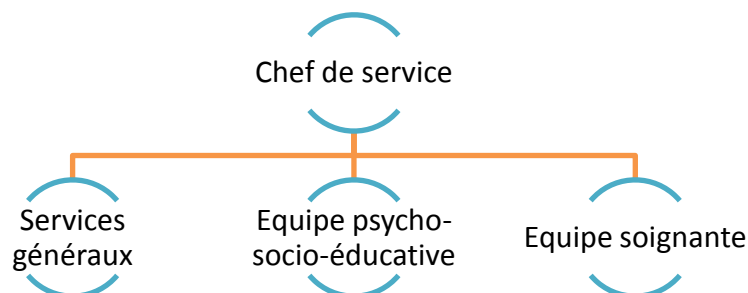
Les types de contrats sont divers : titulaires, contractuels, vacataires.

Il est à noter que le nombre d'agents a considérablement augmenté ces derniers mois pour répondre aux besoins de la SAE. Les recrutements qui se sont réalisés, l'ont été sur des postes non permanents.

Au 31/12/2017, au titre des formations, ce sont **28 agents qui sont partis en formation** soit 16 de plus qu'en 2016.

## ***STRUCTURATION ADMINISTRATIVE***

Chaque service est organisé de façon identique :





## II – Les indicateurs sur l'activité 2017

---

### Le nombre de journées et le prix de journée :

Le nombre de journées réalisées en 2017 indique la présence effective des enfants confiés à la SAE de l'Aude. Il s'élève à **45 230 journées** pour les unités de Carcassonne, de Narbonne et de Villeneuve Minervois.

A la fin décembre 2017, le nombre de journées par service se décline comme suit :

- Narbonne 19 661
- Carcassonne 21 188
- Villeneuve Minervois 4 381

Le total de **45 230 journées** représente une augmentation de *28 988 journées* par rapport à 2016 (**soit + 178 %**). Pour rappel, l'augmentation entre 2015 et 2016 était de + 79 %.

Ainsi depuis deux ans, l'activité de la SAE ne cesse d'augmenter en lien avec une augmentation régulière du nombre de placements ordonnés par les magistrats et un nombre croissant d'accueil de Mineurs Non Accompagnés. Afin d'assurer ces prises en charge supplémentaires, de nouveaux dispositifs ont été créés après avis du Comité Technique Paritaire de juillet 2016 et de novembre 2017.

En 2017, la création de la SAE de Villeneuve Minervois a permis d'accueillir des MNA pour 20 places de plus.

Les modalités de détermination du **montant du prix de journée** sont décrites à l'article R.314-113 du CASF. Le nombre de journées retenu pour ce calcul est établi usuellement sur la base de la moyenne du nombre de journées effectives sur les trois dernières années, en prenant en considération pour ce faire les journées au cours desquelles les mineurs ont été effectivement accueillis. Dans des cas exceptionnels, le nombre de journées retenu peut être le nombre prévisionnel de l'exercice.

Pour 2017, ce prix de journée s'établit à **272,69 €** contre 305,01 € en 2016 et 281,33 € en 2015.

Nombre de journées 2014	8 372
Nombre de journées 2015	9 077
Nombre de journées 2016	16 242
<b>Nombre de journées 2017</b>	<b>45 230</b>

### Le nombre de mineurs accueillis :

**666** mineurs au total ont séjourné à la SAE de l'Aude en 2017.

<b>Nombre de mineurs accueillis</b>	<b>2017</b>
Carcassonne	301
Narbonne	284
Villeneuve Minervois	81
	<b>666</b>

## La durée des séjours :

	Carcassonne	Narbonne	Total
1 jour à 72 heures	12	47	<b>59</b>
4 jours à 2 mois révolus	90	155	<b>245</b>
3 mois à 6 mois révolus	217	55	<b>272</b>
+ 7 mois	3	27	<b>30</b>
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>284</b>	<b>606</b>

(60 jeunes en attente d'orientation au 31-12-17)

Pour rappel, le projet de service prévoit une durée maximum de 3 mois.

## Les dérogations

La SAE reste une structure d'accueil d'urgence et s'efforce de trouver une orientation dans les plus brefs délais et dans les meilleures conditions ; afin de rendre le séjour des enfants le plus court possible (délai d'accueil de 3 mois). Malgré tout, on note cette année que pour 302 enfants la durée de séjour a dépassé ce délai.

## Les orientations :

Sur les 666 enfants ayant séjourné à la SAE de l'Aude :

- 247 jeunes ont été orientés ; soit seulement **37 %** des enfants accueillis.
- 359 enfants n'ont pu être orientés ; soit 54 %. Nous comptons parmi eux, les fugueurs, les majeurs, les fins de prise en charge et ceux qui ont fait le choix de partir de nos services.
- 60 enfants sont dans l'attente d'une orientation ; soit 9 % ;

<b>Orientations</b>	<b>Carcassonne</b>	<b>Narbonne</b>	<b>Total</b>
Etablissements audois	48	51	<b>99</b>
Etablissements Hors départements	80	44	<b>124</b>
Lieux de vie	4	0	<b>4</b>
Famille d'accueil	0	7	<b>7</b>
Famille naturelle	0	13	<b>13</b>
sans orientation (fugueurs, majeurs, fin de prise en charge)	212	147	<b>359</b>
Dans l'attente d'une orientation	40	20	<b>60</b>
	<b>384</b>	<b>282</b>	<b>666</b>

Les orientations se travaillent soit pour un retour en famille naturelle, soit vers une famille d'accueil, soit vers un lieu de vie, soit vers un établissement d'accueil audois ou hors département.

### III – Les mineurs accueillis

---

Il convient de rappeler que la S.A.E constitue « un groupe vertical », c'est-à-dire un groupe dans lequel cohabitent les enfants, selon le même mode de vie et quel que soit leur âge.

La SAE accueille filles et garçons.

	Carcassonne	Narbonne	Total	
Filles	28	38	66	9,91%
Garçons	354	246	600	90,09%
<u>Total 2017</u>	<b>382</b>	<b>284</b>	<b>666</b>	

#### L'âge des enfants :

Initialement, la SAE accueillait les enfants de 3 à 18 ans. Ce sont les Assistants Familiaux d'Urgence (AFU) qui sont en charge des enfants entre 0-3 ans, voire 0-6 ans. Toutefois, dans le cas où il existe une fratrie ou à défaut d'AFU disponible, nos services peuvent accueillir des enfants de moins de 6 ans.

<b>Age des enfants accueillis en 2017</b>	<b>Carcassonne</b>	<b>Narbonne</b>	<b>Total</b>
de 0 à 3 ans	0	0	0
de 3 à 6 ans	0	2	2
de 7 à 9 ans	3	3	6
de 10 à 13 ans	27	18	45
de 14 à 16 ans	315	208	523
de 17 à 18 ans	33	53	86
> de 18 ans	4	0	4

Il est à noter que le public accueilli rencontre des problématiques sociales, psychologiques et éducatives de plus en plus complexes qui nécessitent des modalités de prises en charge individualisées et coordonnées avec les partenaires du champ de la protection de l'enfance.

#### Focus sur la situation des Mineurs Non Accompagnés (M.N.A) :

Dans le cadre de la circulaire du 31 mai 2013 relative aux modalités de prise en charge des jeunes Mineurs Non Accompagnés, la SAE de l'Aude réalise la mise à l'abri et participe à l'évaluation de ces jeunes arrivés en France au même titre que les autres départements français. Cela a été complété par des textes récents :

- Le décret du 24 juin 2016 pose l'exigence d'une « approche pluridisciplinaire » et d'un entretien « se déroulant dans une langue comprise » par le jeune. Le texte indique également que les départements, qui doivent mener l'évaluation pendant la période d'admission administrative du jeune (qui ne peut excéder cinq jours conformément au droit commun de la protection de l'enfance), peuvent solliciter le concours du préfet « pour vérifier l'authenticité des documents d'identification détenus par la personne ».

- L'arrêté interministériel du 17 novembre 2016, dont l'objectif est de garantir sur l'ensemble du territoire national une harmonisation des pratiques d'évaluation des départements :
  - L'objectif de l'évaluation sociale n'est pas de conclure à un âge précis, mais au fait que le jeune peut ou non être mineur et non accompagné. Le président du conseil départemental s'assure que les professionnels en charge de l'évaluation auxquels il a recours disposent d'une formation ou d'une expérience leur permettant d'exercer leur mission dans des conditions garantissant la prise en compte de l'intérêt de l'enfant.
  - Si, à l'issue de l'évaluation sociale, il existe des motifs justifiant de remettre en cause la minorité de l'intéressé, les investigations peuvent se poursuivre sur demande du président du conseil départemental. Si la personne qui s'est présentée en tant que mineure non accompagnée n'est pas reconnue comme telle à l'issue de l'évaluation, elle se voit notifier par le président du conseil départemental une décision formalisée de refus d'admission à l'aide sociale à l'enfance, lui facilitant la possibilité de saisir le juge des enfants.

Dans l'Aude, l'évaluation est réalisée par une cellule MNA, rattachée à la Direction Enfance Famille, composée d'éducateurs spécialisés et d'une assistante sociale. Pour chaque étape de la procédure, le jeune peut être accompagné et l'assistance d'un interprète est mobilisée.

L'évaluation porte :

- sur l'état civil et le pays d'origine,
- sur le bilan médical du jeune,
- sur le maintien ou non des liens familiaux,
- sur le mode de vie, la scolarisation et l'apprentissage ou non d'un métier,
- sur le parcours jusqu'à l'arrivée en France,
- le projet du jeune en France.

Après cette période d'évaluation, et ce, dans le cadre d'une Ordonnance Placement Provisoire, la DPJJ (cellule nationale) statue sur la situation de l'enfant. L'enfant peut être confié au Service d'Aide Sociale à l'Enfance. Les enfants accueillis ont entre 11 et 19 ans. Toutefois, la majorité d'entre eux a entre 15 et 17 ans. Si l'ensemble des enfants a bénéficié d'une orientation, on note que certains ont fait le choix de ne pas rester à la Structure et ont fugué.

L'Etat rembourse les départements 5 jours sur le temps d'évaluation pour chaque jeune à hauteur de **250 €** par jour.

Depuis 2013, on constate une augmentation importante du nombre de Mineurs Non Accompagnés accueillis dans nos services.

Ci-dessous un tableau représentant cette évolution:

En 2017, **484 MNA** ont été accueillis en urgence par la SAE de l'Aude:

- 215 à l'unité SAE de Narbonne
- 269 à l'unité SAE de Carcassonne et sur celle de Villeneuve

	<b>MNA accueillis (APU)</b>	OPP AUDE	OPP Hors Dép.	Evaluations Majeurs	Départs volontaires
2013	<b>31</b>	21	3	7	0
2014	<b>34</b>	22	4	8	0
2015	<b>73</b>	47	20	3	3
2016	<b>232</b>	45	84	59	19
2017	<b>484</b>	75	148	101	94

L'accueil des jeunes MNA représente une augmentation de + 108 % entre 2016 et 2017 et de + 563 % entre 2015 et 2017.

Concernant l'évaluation, celle-ci était d'une durée moyenne de 83 jours au 11 octobre 2017. La durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune était de 129 jours.

**Au 31 décembre 2017, la durée moyenne d'une évaluation a été réduite à 29 jours et la durée moyenne de séjour jusqu'au départ du jeune est de 73 jours.**

La réduction du temps de l'évaluation et de la durée du séjour est à mettre en lien avec la création de la cellule évaluation, l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil (Villeneuve) et de la procédure relative à la gestion du parcours du jeune.

#### **Après l'accueil à la SAE :**

- 148 mineurs confiés à l'ASE ont été réorientés vers d'autres départements (via la plateforme nationale PJJ),
- 75 ont été confiés au Département de l'Aude. **La clé de répartition nationale est de 0.50 % pour l'Aude.**
- 101 ont été évalués majeurs,
- 90 départs volontaires.

En 2017, sur les 75 mineurs confiés au Département de l'Aude, 61 % sont originaires du Mali, 18 % de Guinée, 8 % du Cameroun, 6 % de Côte d'Ivoire, 3 % du Pakistan, 1 % d'Afghanistan, 1 % du Sénégal, 1 % d'Albanie.

En 2017, certains pays ne sont plus représentés comme la Sierra Leone, le Soudan, le Bangladesh, l'Inde, l'Iran, l'Egypte, le Congo.

## Conclusion

---

L'année 2017 a été marquée par une augmentation importante d'accueil de jeunes MNA ayant saturé le dispositif d'accueil d'urgence de l'Aide Sociale à l'Enfance dite « classique » et notamment sur le site de Carcassonne. Les lieux d'accueil ont ainsi été fréquemment en situation de sureffectif.

Afin de répondre à cet état de fait, rencontré par tous les Départements, la Direction Enfance Famille, en lien avec les services supports du Département (Ressources Humaines, Patrimoine, Approvisionnement) s'est engagée dans la structuration de modalités d'accueil qui répondent à une logique de parcours du jeune MNA.

Ainsi, de la mise à l'abri à partir d'un sas d'accueil d'urgence jusqu'à l'orientation vers un dispositif d'accompagnement relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, la SAE a créé des étapes de prise en charge par des professionnels dans des lieux spécifiques.

L'objectif de fin d'année visant à permettre l'accueil des mineurs relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre des OPP Parquet, des 72h, a été atteint grâce à la structuration du dispositif MNA mais aussi à la qualité de l'accompagnement de sa mise en œuvre par les chefs de services et les professionnels.

Si cet objectif est atteint, nous constatons qu'aujourd'hui des problématiques se posent face à la diversité des publics accueillis relevant de dispositifs d'accompagnement ASE, ITEP, jeunes à besoins spécifiques, handicap, fratrie etc.

L'enjeu de 2018 est donc de restructurer le dispositif ASE et de permettre à la SAE de répondre à ses missions d'accueil d'urgence dont le temps d'accueil ne devrait pas excéder 3 mois.

Pour cela, il sera nécessaire d'agir avec l'ensemble des partenaires relevant de l'ASE, qu'ils interviennent en amont et en aval du temps d'accueil à la SAE.

L'ensemble de ces dispositions seront inscrites dans le projet de service qui devra décliner les missions, les ressources, les outils, les publics accueillis, les modalités d'accueil, d'évaluation, d'accompagnement et d'orientation.

Enfin, ce projet de service devra également prendre en compte l'avis qui sera rendu prochainement par le Gouvernement concernant la prise en charge par l'Etat de la mise à l'abri et de l'évaluation des jeunes MNA. En effet, selon les décisions prises, celles-ci auront une incidence directe sur l'accueil de ces jeunes au sein de la SAE ou bien au sein des structures associatives.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport d'activité.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

Annexe organigramme Unité de Carcassonne – postes permanents au 31/12/2017

**Structure Accueil Enfance - Unité de Carcassonne**

Chef de Service	A 1 poste cadre socio-éducatif
<i>Equipe psycho-éducative</i>	
Accueil - observation Evaluation - Projets individualisés	B 16 postes éducateurs spécialisés
Démarches administratives - Liens avec les Centres Médico-Sociaux et partenaires extérieurs	B 1 poste assistant socio-éducatif
Suivi des jeunes placés	A 2 postes psychologue
<i>Services Généraux</i>	
Gestionnaire financier	B 1 poste rédacteur
Secrétariat SAE	B 1 poste rédacteur
Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)	C 4 postes veilleurs de nuit A 2 postes d'infirmière C 1 poste maîtresse de maison C 1 poste Aide-soignante
	<b>30 postes permanents</b>
Total	

Annexe organigramme Unité de Narbonne – postes permanents au 31/12/2017

**Structure Accueil Enfance - Unité de Narbonne**

**Chef de Service**

A 1 poste cadre socio-éducatif

***Equipe psycho-éducative***

Accueil - observation

B 19 postes éducateurs spécialisés

Evaluation - Projets individualisés

Démarches administratives - Liens avec les Centres  
Médico-Sociaux et partenaires extérieurs

B 2 postes conseillers socio-éducatifs

Suivi des jeunes placés

A 2 postes psychologues

***Services Généraux***

Secrétariat SAE

B 1 poste Rédacteur

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)

C 3 postes veilleurs de nuit

C 1 poste maîtresse de maison

total

**29 postes permanents**



Annexe organigramme Unité de Villeneuve Minervois – postes contractuels au 31/12/2017

**Structure Accueil Enfance - Unité de Villeneuve Minervois**

**Chef de Service**

A 1 poste cadre socio-éducatif

***Equipe psycho-éducative***

Accueil - observation  
Evaluation - Projets individualisés

B 9 postes éducateurs spécialisés

Suivi des jeunes placés

A 1 poste psychologue

***Services Généraux***

Secrétariat SAE

C 1 poste secrétaire collaborateur

Fonctionnement de la structure (entretien - surveillance)

C 4 postes veilleurs de nuit

C 1 poste maîtresse de maison

total

**17 postes contractuels**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Arrêté des comptes du Département pour 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance**

## **LE CADRE DE REFERENCE**

---

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe de la structure accueil enfance et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives du budget 2017,

Vu le compte de gestion 2017 présenté par le Payeur Départemental,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 présentant le rapport d'activité 2017 de la structure accueil enfance,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Ce rapport présente les réalisations budgétaires au titre de l'exercice 2017.

## **LA PRESENTATION DU DOSSIER**

---

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif 2017, ainsi que le compte de gestion établi par le comptable concernant le budget annexe la structure accueil enfance.

Ces documents font suite au rapport d'activité de la structure accueil enfance voté précédemment et joint en annexe du compte administratif.

Le rapport d'activité ayant détaillé la hausse de l'activité, le compte administratif traduit l'impact budgétaire pour la collectivité des frais de structure (capacité d'accueil, personnel...) et des frais de prise en charge physique des enfants.

## I - COMPTE ADMINISTRATIF

### 1. Synthèse :

Pour l'exercice 2017, le compte administratif du budget annexe de la structure accueil enfance se présente comme suit :

- En termes de mouvements budgétaires, le montant total des dépenses s'élève à 8 029 113,07 € et le montant des recettes à 8 208 392,72 € soit un solde positif sur l'exercice de 179 279,65 €.

- En intégrant le résultat antérieur, le budget de la structure accueil enfance présente un résultat excédentaire de la section d'exploitation de 424 994,55 €.

Dans le détail, le résultat se décompose ainsi :

Rubriques	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat antérieur	Résultat total
<b>Exploitation</b>	5 595 940,35	5 663 408,49	67 468,14	357 526,41	424 994,55
<b>Investissement</b>	2 433 172,72	2 544 984,23	111 811,51	-111 811,51	0,00
<b>Total</b>	<b>8 029 113,07</b>	<b>8 208 392,72</b>	<b>179 279,65</b>	<b>245 714,90</b>	<b>424 994,55</b>

Pour mémoire, le résultat antérieur d'exploitation de 357 526,41 € se compose du résultat 2016 de 273 434,89 € et d'un solde de 84 091,52 € au titre de l'exercice 2015.

### 2. Section d'exploitation :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Enfance Famille</b>	<b>2 732 736,55</b>	<b>5 634 482,49</b>	<b>2 901 745,94</b>
Dotation	2 472 203,00	5 129 106,34	2 656 903,34
Activité de la SAE	260 533,55	505 376,15	244 842,60
<b>Administration générale</b>	<b>13 346,88</b>	<b>26 949,76</b>	<b>13 602,88</b>
Ressources humaines	13 346,88	23 339,04	9 992,16
Budget et finances	0,00	3 610,72	3 610,72
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>2 746 083,43</b>	<b>5 661 432,25</b>	<b>2 915 348,82</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 392,64</b>	<b>1 976,24</b>	<b>583,60</b>
<b>TOTAL RECETTES D' EXPLOITATION</b>	<b>2 747 476,07</b>	<b>5 663 408,49</b>	<b>2 915 932,42</b>

Les recettes réelles d'exploitation d'un montant total de 5 661 432,25 € progressent de 2,92 M€ par rapport à 2016. Elles concernent essentiellement la dotation globale versée par le Département qui a doublé par rapport à l'année précédente, pour absorber la hausse d'activité liée à la prise en charge des jeunes mineurs, notamment les mineurs non accompagnés.

Les autres recettes proviennent de la participation forfaitaire de l'Etat pour les mineurs non accompagnés, soit 0,35 M€ contre 0,26 M€ en 2016. Cette évolution suit l'augmentation du nombre des mineurs accueillis. Les remboursements de frais par les autres départements sont en progression, ils s'élèvent à 0,16 M€ après une année blanche en 2016 et un faible montant en 2015 (0,01 M€). Le financement des chèques-déjeuners, également en progression, alimente la section dans une moindre mesure (0,02 M€). Il est à noter la mise en place du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour les dépenses de fonctionnement (3 365,25 €).

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Enfance Famille</b>	<b>434 617,49</b>	<b>1 554 248,87</b>	<b>1 119 631,38</b>
<b>Administration générale</b>	<b>2 154 145,47</b>	<b>3 892 082,53</b>	<b>1 737 937,06</b>
Ressources humaines	2 059 286,52	3 695 104,37	1 635 817,85
Systèmes d'information et télécommunications	9 031,85	16 015,21	6 983,36
Logistique et patrimoine	85 827,10	180 962,95	95 135,85
<b>EXPLOITATION REEL</b>	<b>2 588 762,96</b>	<b>5 446 331,40</b>	<b>2 857 568,44</b>
<b>Opérations d'ordre : Amortissements</b>	<b>0,00</b>	<b>149 608,95</b>	<b>149 608,95</b>
<b>TOTAL DEPENSES D' EXPLOITATION</b>	<b>2 588 762,96</b>	<b>5 595 940,35</b>	<b>3 007 177,39</b>

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à hauteur de 5 446 331,40 €, soit une progression de 2,86 M€. Elles sont relatives aux :

- dépenses liées à la prise en charge quotidienne des jeunes accueillis qui progressent fortement, passant de 0,43 M€ à 1,55 M€, en raison de la hausse de l'activité qui impacte essentiellement les locations immobilières (0,68 M€ contre 0,11 M€ en 2016) et l'alimentation (0,56 M€ contre 0,22 M€ en 2016), ainsi que diverses fournitures et frais (0,32 M€ contre 0,10 M€ en 2016 pour l'habillement, les transports...),
- frais liés au fonctionnement général (3,89 M€), notamment les crédits relatifs aux ressources humaines (3,70 M€) en forte progression (+ 1,64 M€) avec les derniers recrutements induits par la hausse de l'activité, les dépenses relatives au patrimoine (0,18 M€) avec principalement l'entretien des bâtiments et les fluides, puis les frais de télécommunications (0,01 M€).

### 3. Section d'investissement :

- Les recettes 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Administration générale (10682)</b>	<b>22 122,49</b>	<b>0,00</b>	<b>-22 122,49</b>
F.C.T.V.A.	12 985,45	17 163,40	4 177,95
<b>Enfance Famille</b>	<b>14 590,00</b>	<b>166 741,92</b>	<b>152 151,92</b>
Subvention d'équilibre	14 590,00	166 741,92	152 151,92
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>49 697,94</b>	<b>183 905,32</b>	<b>134 207,38</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>2 361 078,91</b>	<b>2 361 078,91</b>
Affectation des biens et des amortissements	0,00	2 211 469,96	2 211 469,96
Amortissements	0,00	149 608,95	149 608,95
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>49 697,94</b>	<b>2 544 984,23</b>	<b>2 495 286,29</b>

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 183 905,32 €. La structure accueil enfance a bénéficié du fonds de compensation de la T.V.A. pour un montant de 17 163,40 € en progression par rapport à l'année dernière.

La subvention versée à partir du budget principal s'est élevée à 166 741,92 € contre 14 590 € en 2016.

- Les dépenses 2017 :

	CA 2016	CA 2017	EVOL°
<b>Administration générale</b>	<b>115 772,54</b>	<b>219 726,52</b>	<b>103 953,98</b>
Logistique et patrimoine	115 772,54	219 726,52	103 953,98
<b>INVESTISSEMENT REEL</b>	<b>115 772,54</b>	<b>219 726,52</b>	<b>103 953,98</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>1 392,64</b>	<b>2 213 446,20</b>	<b>2 212 053,56</b>
Affectation des biens et des amortissements	0,00	2 211 469,96	2 211 469,96
Autres opérations d'ordre	1 392,64	1 976,24	583,60
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>117 165,18</b>	<b>2 433 172,72</b>	<b>2 316 007,54</b>

D'un montant de 219 726,52 €, les dépenses réelles d'investissement concernent l'achat de véhicules (0,11 M€), des travaux d'aménagement des locaux de Narbonne (0,05 M€) et de Carcassonne (0,03 M€), ainsi que des achats de mobilier.

Les opérations d'ordre sont exceptionnellement importantes en 2017 car elles comprennent le transfert des biens, et de leurs amortissements, du budget principal vers le budget annexe de la SAE, pour un montant de 2,21 M€ qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Tels sont les éléments qui ressortent du compte administratif 2017 du budget annexe de la structure accueil enfance. Le double des pièces justificatives des dépenses et des recettes ainsi que les registres et bordereaux comptables sont tenus à votre disposition dans les services.

## **II - COMPTE DE GESTION**

Monsieur le payeur Départemental m'a fait parvenir le compte de gestion qu'il a établi pour 2017 pour le budget annexe de la structure accueil enfance. Ce document fait apparaître des résultats identiques à ceux du compte administratif.

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- arrêter le compte de gestion 2017 du payeur Départemental,
- approuver le compte administratif 2017.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
 Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Affectation du résultat 2017 : budget principal**

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs (modifiée),

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget principal pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E08	110 - 002/002/01 - 01				50 071 987,09	
K26	Reprise du résultat	FINA-K203O010	K203E03	250 - 10/1068/01 - 01				25 320 280,67	
Total								75 392 267,76	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. La délibération d'affectation prise par le conseil départemental est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

Je vous propose donc d'affecter le résultat **2017** tel qu'il ressort du **compte administratif 2017** que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Dans le détail :

Comme nous l'avons vu lors de l'examen du rapport précédent concernant le budget principal, le compte administratif 2017 a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice (positif).....	10 943 565,17 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	64 440 557,07 €
- Reprise résultat Osséja (excédent).....	8 145,52 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>75 392 267,76 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2016 s'établissait à 95 771 532,80 €.

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

\*Couverture du BESOIN DE FINANCEMENT de la section d'investissement :

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	714 695,06 €
- Résultats antérieurs (déficit).....	31 284 975,73 €
- Restes à réaliser 2017 (écart positif).....	5 250 000,00 €
<b>Besoin de financement :</b>	<b><u>25 320 280,67 €</u></b>

\*RELIQUAT A AFFECTER..... **50 071 987,09 €**



**LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 25 320 280,67 € en excédents de fonctionnement capitalisés,

- inscription de 50 071 987,09 € en excédent de fonctionnement reporté.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
 Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Affectation du résultat 2017 : budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental**

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire vétérinaire pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K2060003	K206E02	108 - 001/001/921 - 921				14 545,47	
<b>Total</b>								<b>14 545,47</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2017 tel qu'il ressort du compte administratif 2017 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,

- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2017 concernant le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental a fait apparaître le résultat suivant :

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice .....	0,00 €
- Résultats antérieurs .....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2016 s'établissait à 0,00 €.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	46,33 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	14 499,14 €
- Restes à réaliser 2016.....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>14 545,47 €</u></b>

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 14 545,47 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil Départemental**

**André Viola**

<b>Pôle ressources</b> <b>Direction des finances et de la commande publique</b> <b>Service préparation budgétaire et prospective financière</b> Commission ressources
Session du 27 mars 2018 <b>Affectation du résultat 2017 : budget annexe du parc départemental / laboratoire routier</b>

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe du laboratoire routier et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 28 mars 2017 adoptant le budget primitif du budget annexe du parc départemental et les délibérations subséquentes portant budget supplémentaire et décisions modificatives de budget 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 octobre 2017 relative à l'intégration du budget annexe du laboratoire routier au sein du budget annexe du parc départemental sur l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe du laboratoire routier pour l'exercice 2017,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe du parc départemental pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINP-K221O002	K210E03	107 - 001/001/621-621				32 683,05	
K26	Reprise du résultat	FINP-K221O002	K210E03	107 - 001/001/621-621				2 648 168,68	
<b>Total</b>								<b>2 680 851,73</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

---

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 27 octobre 2017, le Conseil départemental a intégré le budget annexe du laboratoire routier au budget annexe du parc départemental. Aujourd'hui, il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2017 des deux budgets annexes au sein du budget annexe du parc départemental/laboratoire routier.

En vertu des dispositions de l'article L 3312-6 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose d'affecter les résultats 2017 tel qu'ils ressortent des comptes administratifs 2017 de ces deux budgets annexes que nous venons d'examiner. Le résultat à affecter sur le nouveau budget annexe du parc départemental/laboratoire routier résultera donc de la combinaison des résultats des deux budgets annexes.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :

- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

### 1. Résultat 2017 du budget annexe du laboratoire routier départemental :

Le compte administratif 2017 concernant le budget annexe du laboratoire routier départemental a fait apparaître le résultat suivant :

#### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2016 s'établissait à 0,00 €.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement présente un besoin de financement de 3 714,41 €.

- Solde d'investissement de l'exercice (négatif).....	3 714,41 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	36 397,46 €
- Restes à réaliser 2017.....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>32 683,05 €</u></b>

RELIQUAT A AFFECTER..... **0,00 €**

### **2. Résultat 2017 du budget annexe du parc départemental :**

Le compte administratif 2017 concernant le budget annexe du parc départemental a fait apparaître le résultat suivant :

## **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice.....	0,00 €
- Résultats antérieurs.....	0,00 €
<b>Résultat à affecter :</b>	<b><u>0,00 €</u></b>

Pour mémoire, le résultat à affecter 2016 s'établissait à 0,00 €.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

- Solde d'investissement de l'exercice (positif).....	332 183,37 €
- Résultats antérieurs (excédent).....	2 315 985,31 €
- Restes à réaliser 2017.....	0,00 €
<b>Excédent d'investissement :</b>	<b><u>2 648 168,68 €</u></b>

RELIQUAT A AFFECTER..... **0,00 €**

## **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose d'affecter les résultats des budgets annexes de la manière suivante :

- inscription de 2 680 851,73 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 – solde positif) du budget annexe du parc départemental / laboratoire routier départemental correspondant aux excédents d'investissement de 32 683,05 € du laboratoire routier départemental et de 2 648 168,68 € du budget annexe du parc départemental.

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
 Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Affectation du résultat 2017 : budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement**

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-1 et suivants relatifs aux dispositions générales en matière d'adoption et d'exécution des budgets et les articles L3312-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget et au règlement des comptes des départements, ainsi que l'article L 3312-6 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et d'assainissement pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K20900002	K209E01	108 - 001/001/921 - 921				9 911,25	
K26	Reprise du résultat	FINA-K20900002	K209E03	110 - 002/002/01 - 01				-184,00	
<b>Total</b>								<b>9 727,25</b>	

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exercice antérieur sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Je vous propose donc d'affecter le résultat 2017 tel qu'il ressort du compte administratif 2017 que nous venons d'examiner.

Le résultat excédentaire est affecté selon les règles exposées ci-après :



- il sert en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement, par inscription d'une recette au compte 1068,
- pour le solde, l'Assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en dotation complémentaire de la section d'investissement, soit en excédent de fonctionnement reporté.

Toutefois, lorsque le résultat cumulé est déficitaire, celui-ci est repris au budget de l'année suivante en fonctionnement et il ne peut faire l'objet d'aucune affectation.

Le solde d'exécution d'investissement fait l'objet, quant à lui, d'un simple report en section d'investissement.

Le compte administratif 2017 concernant le budget annexe de la mission d'assistance technique en matière d'eau et assainissement a fait apparaître le résultat suivant :

### **RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT**

- Résultat de l'exercice .....	- 184,00 €
- Résultats antérieurs .....	0 €

**Résultat de fonctionnement : - 184,00 €**

Pour mémoire, le résultat à affecter 2016 était nul.

### **AFFECTATION DU RESULTAT**

- Solde d'investissement de l'exercice (positif) .....	1 067,11 €
- Résultats antérieurs (positif).....	8 844,14 €
- Restes à réaliser 2016.....	0,00 €

**Excédent d'investissement : 9 911,25 €**

### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose d'inscrire les résultats de la manière suivante :

- moins 184,00 € en solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté (D002 - solde négatif)
- 9 911,25 € en solde d'exécution de la section d'investissement reporté (R001 - solde positif).

Je vous serais obligé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et me faire part de votre décision.

**Le Président du Conseil Départemental**

**André Viola**

**Pôle ressources**  
**Direction des finances et de la commande publique**  
**Service préparation budgétaire et prospective financière**  
 Commission ressources

Session du 27 mars 2018

**Affectation du résultat 2017 : budget annexe de la structure accueil enfance**

## LE CADRE DE REFERENCE

### 1 – Aspects réglementaires

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment l'article R 314-51 relatif à l'affectation du résultat,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 présentant le rapport d'activité 2017 de la structure accueil enfance,

Vu la délibération du Conseil départemental du 27 mars 2018 arrêtant les comptes du budget annexe de la structure accueil enfance pour l'exercice 2017,

Vu l'avis favorable émis par la commission ressources

### 2 – Aspects budgétaires

Action	Libellé opération	Code opération	Code enveloppe	Recette - Nature analytique				Montant proposé sur ce rapport	
K26	Reprise du résultat	FINA-K213O002	K213E04	1901 - 002/002/01 - 01				424 994,55	
<b>Total</b>							<b>424 994,55</b>		

## LA PRESENTATION DU DOSSIER

Mesdames, Messieurs,

L'activité de la structure accueil enfance relève d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux. Les règles d'affectation du résultat d'exploitation de ce budget annexe diffèrent de celle du budget principal et sont définies par les dispositions de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

Le compte administratif 2017 du budget annexe de la structure accueil enfance a fait apparaître les résultats suivants :

<b>Rubriques</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat antérieur</b>	<b>Résultat total</b>
<b>Exploitation</b>	5 595 940,35	5 663 408,49	67 468,14	357 526,41	424 994,55
<b>Investissement</b>	2 433 172,72	2 544 984,23	111 811,51	-111 811,51	0,00
<b>Total</b>	<b>8 029 113,07</b>	<b>8 208 392,72</b>	<b>179 279,65</b>	<b>245 714,90</b>	<b>424 994,55</b>

Il convient donc d'affecter l'excédent d'exploitation 2017 d'un montant de 424 994,55 €.

Au regard des charges et des recettes prévisionnelles pour 2018 du budget annexe de la SAE, je vous propose d'affecter ces 424 994,55 € à la réduction des charges d'exploitation 2018 au titre du II – 1 de l'article R 314-51 du Code de l'action sociale et des familles.

#### **LA PROPOSITION :**

---

Je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- d'affecter les résultats de la manière suivante :

- inscription de 424 994,55 € en excédent affecté à l'exploitation (R002).

**Le Président du Conseil départemental,**

**André Viola**